



Délibérations de la réunion du Conseil Communautaire le 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires et Bernadette BOVE membre suppléante.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann, EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Fatima KHELIFI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD et Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 février 2026	Le 25 février 2026	En exercice	50
		Présents	28
		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-02-00 Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 15 janvier 2026.

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 15 janvier 2026.**

Annexe : Procès-Verbal du 15 janvier 2026

Arrivée de Fatima KHELIFI et de Lounès ABDOUN-SONTOT qui prennent part aux votes à partir du point suivant

2026-02-01 Budget Général – Débat d'Orientation Budgétaire DOB - 2026.

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule du Président

1) Le contexte économique mondial

La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs. Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale est en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

2) La zone EURO

Scénario de croissance : La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024.

Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie.

Inflation : L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

3) Le contexte économique national : l'activité résiste à l'incertitude politique

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0,5 %) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

Emploi : le climat de l'emploi se dégrade

Coup de frein sur l'emploi au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3% après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois).

Ralentissement des salaires

Taux de chômage attendu en légère hausse Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %.

Budget 2026 : une route semée d'embûches

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement devait disposer pour l'examiner et le voter.

Après plus de quatre mois d'un interminable marathon budgétaire, le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 a été définitivement adopté le 2 février par le Parlement, à la suite du rejet par l'Assemblée nationale des deux dernières motions de censure.

Celui-ci avait pris la décision de recourir au 49.3 – et de revenir sur sa promesse d'octobre - pour valider le budget de l'Etat.

Reste encore à franchir l'étape du Conseil constitutionnel - qui pourrait amputer le texte de certaines mesures jugées fragiles juridiquement -, avant d'être promulgué dans les prochains jours. Le pays pourra alors sortir de la loi spéciale, qui permet depuis le début de l'année de faire fonctionner l'État à minima et d'éviter un shutdown.

4) Principales mesures relatives aux collectivités locales (sources AMF du 03/02/2026) :

L'effort réclamé aux collectivités sera d'environ 2 milliards d'euros en 2026 selon le gouvernement, avec une ponction de 740 millions d'euros au titre du Dilico (dont les communes sont toutefois exonérées). Si la DGF reste stable et n'est donc pas revalorisée sur l'inflation, le Fonds vert est, lui, une nouvelle fois raboté.

Dilico : une ponction de 740 millions d'euros

Ce dispositif d'épargne forcée doit ainsi cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros. Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées. Comme en 2025, la somme ainsi prélevée devra être reversée à hauteur de 90 % aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restants alimenteront des fonds de péréquation horizontaux. Au global, ce sont les EPCI qui vont devoir se serrer le plus la ceinture.

DGF ni baissée ni revalorisée

Pour ce qui est de la DGF, celle-ci ne sera finalement ni revalorisée ni réduite. Le gouvernement a décidé de la maintenir au même niveau que l'an passé.

La dotation de soutien à l'investissement local (Dsil), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), comme l'avait imaginé l'exécutif à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la Dsil prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

Le Fonds vert toujours en baisse

Sur le front de la transition écologique, le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

CNFPT : la formation des agents aussi ponctionnée

Autre ponction de plusieurs millions d'euros sur la contribution que les employeurs territoriaux versent au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour la formation des agents. Financé par une cotisation des collectivités correspondant à 0,9 % de leur masse salariale, le CNFPT voit désormais cette enveloppe plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'État.

Données complémentaires 2026

Point d'indice de la fonction publique (1^{er} juillet 2023)

Valeur mensuelle : 4,92 €

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2026 : 1 % (prévisions)

Pour mémoire :

2025 : 1,7 %

2024 : 3,9 %

2023 : 7,1 %

2022 : 3,4 %

Recettes fiscales (en attente des bases 2026 DGFIP et l'état FDL 2026)

	Taux 2025	Bases prévisionnelles état FDL 2025	recettes 2025 indiquées sur état 1386-RC	Bases estimées 2026* -+1%-	Recettes estimées 2026 SANS AUGMENTATION TAUX
CFE	28,65	5 342 000,00 €	1 530 795,00 €	5 395 420,00 €	1 545 788 €
TH additionnelle	9,52	771 500,00 €	62 102,00 €	779 215,00 €	74 181 €
TFB	8	29 583 000,00 €	2 375 128,00 €	29 878 830,00 €	2 390 306 €
TFNB	1,61	538 200,00 €	7 720,00 €	543 582,00 €	8 752 €
TOTAL		36 234 700,00 €	3 975 745,00 €	36 597 047,00 €	4 019 027 €

*hors rôles supplémentaires éventuels

Ressources fiscales indépendantes des taux votés (sur lesquelles la collectivité n'a aucune marge de manœuvre)

	2022	2023	2024	2025	estimation 2026
CVAE	654 867,00	suppression			
IFER	82 635,00	98 975,00	103 871,00	109 441,00	110 000,00
TASCOM	189 265,00	217 754,00	238 705,00	238 831,00	240 000,00
Fraction de TVA nationale	2 663 470,00	2 728 914,00	2 728 113,00	2 735 439,00	2 740 000,00
Compensation CVAE -		780 366,00	780 720,00	809 953,00	810 000,00
	3 590 237,00	3 826 009,00	3 851 409,00	3 893 664,00	3 900 000,00

Evolution des dotations

	2021		2022	2023	2024	2025	estimation 2026
Dotation d'intercommunalité	322 968		355 456	391 761	469 357	549 079	550 000
Dotation de compensation	1 273 342		1 245 410	1 238 179	1 217 689	1 173 472	1 175 000
Dotation de compensation de la réforme de la TP	158 630		158 630	158 630	155 203	93 472	93 472
Attribution du fonds départemental de la TP	116 799		116 799	116 799	114 305	101 208	101 200
Compensation au titre de la CET	793 620	suite à la réforme de la CFE, une compensation CFE complète la compensation CET et exonérations de TH	876 974	870 530	887 327	982 156	912 326
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	67 684						
Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation		compensation supprimée suite à la perception de la fraction de TVA nationale en compensation de la TH					
TOTAL	2 733 043		2 753 269	2 775 899	2 843 881	2 899 387	2 831 998

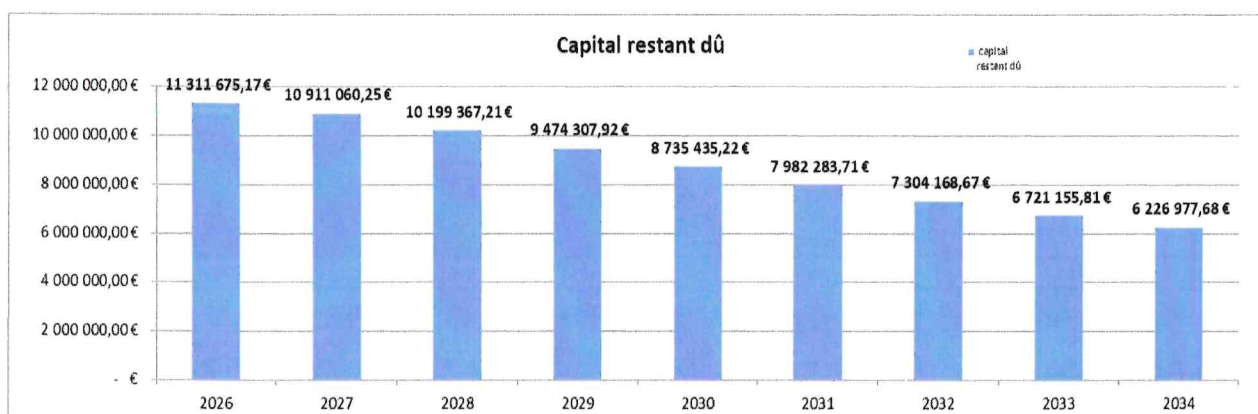
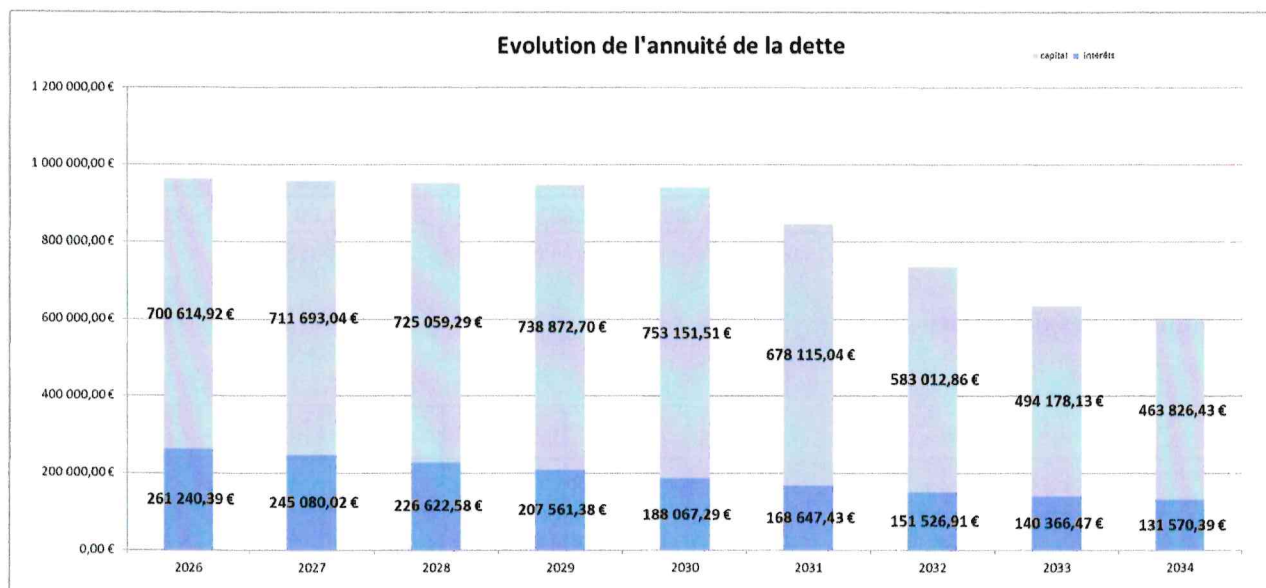
Etat de la dette

L'endettement au 1er janvier 2025 était de 11 061 112.19 €.

L'encours remboursé sur 2025 représentait 962 863.22 € soit 679 437.02 € en capital et 283 426.20 € en intérêts.

Le capital restant à rembourser en 2026 est de 11 311 675.17 €.

Situation actuelle :



Evolution des effectifs et charges de personnel

	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs équivalent temps plein (35h)	91.59	87.35	90.66	93.36	100.14
Charges de personnel	3 834 979.30 €	4 002 278.44 €	4 046 677.29 €	4 307 885.48 €	4 530 923.38
Prises de compétence					

Pour l'année 2026, les charges de personnel sont estimées à **4 550 000 €**.

Ce montant prend en compte notamment :

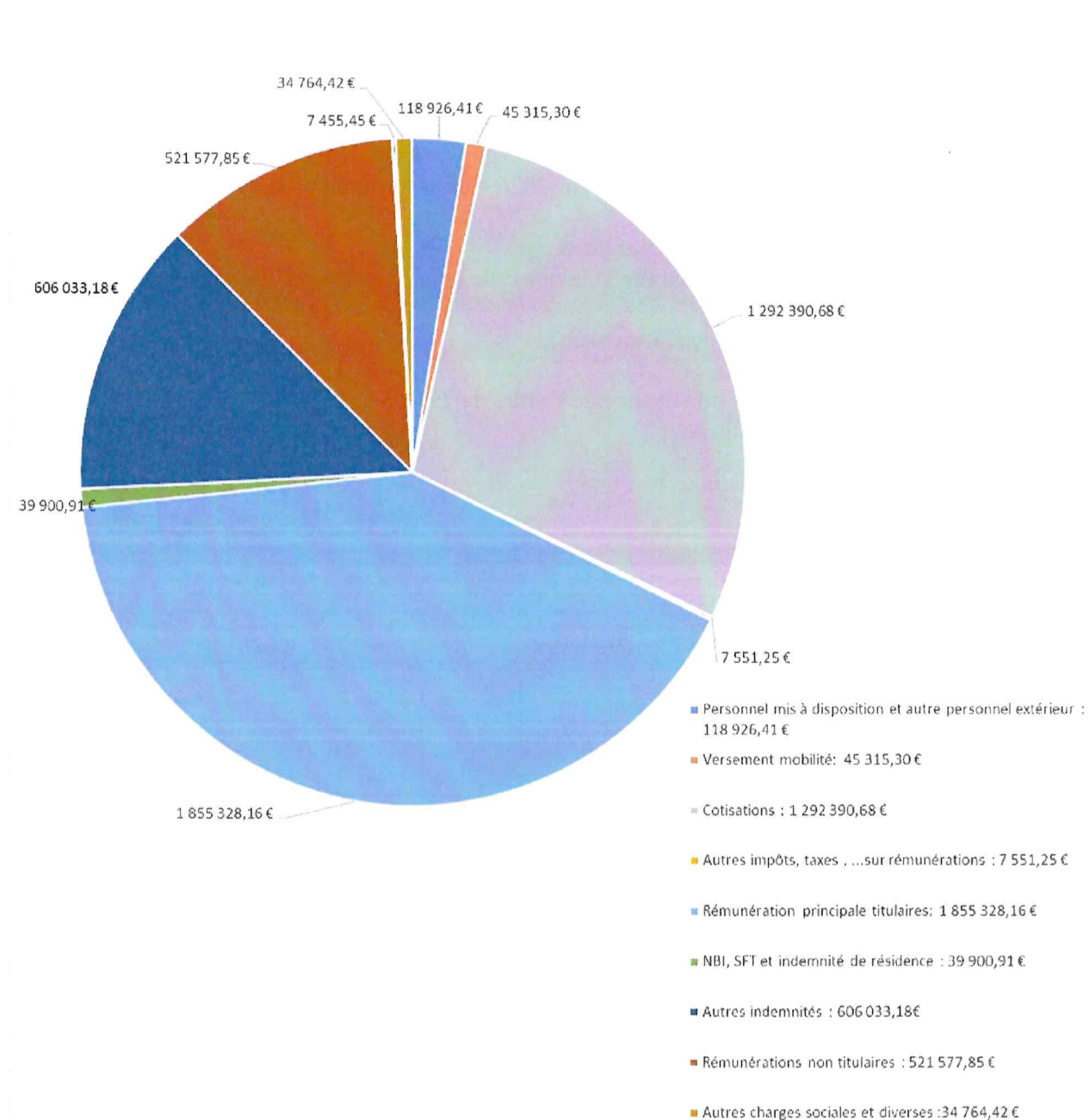
- Les rémunérations et charges des titulaires et non-titulaires,
- les primes et indemnités des titulaires et non-titulaires,
- le personnel mis à disposition,
- le versement mobilité,
- les revalorisations à compter du 1^{er} janvier 2026, les avancements et reclassements pour l'ensemble des services,
- l'indemnisation des jours du compte épargne temps,
- l'augmentation des cotisations de retraite et la nouvelle cotisation Urssaf,
- l'indemnité différentielle SMIC,
- les formations payantes (notamment armement),
- la participation à la mutuelle,
- la participation employeur à la prévoyance de l'ordre de 75%,
- les frais de médecine du travail.

Structure des effectifs

Effectifs au 31/12/25	Nombre agents		ETP
Catégorie A	7	titulaires	7
Catégorie B	15	titulaires	13.9
Catégorie C	66	titulaires	60.20
TOTAL	88		81.10

Il convient d'ajouter **19.04 équivalents temps plein en statut de non titulaire** (hors catégorie).

Répartition 2025 des rémunérations



Annexe : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Etat sur la mutualisation

Les mutualisations déjà réalisées :

Plusieurs services ont été mis à disposition des communes sans prise de compétence :

- La police intercommunale créée en 2011

24 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courtelevant, Courcelles, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot).

Le service compte 10 agents.

- Le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot).

Le service compte 1,5 agent.

- Le conseil juridique

Depuis le 1er janvier 2016, la CCST adhère au service de SVP.

La CCST a souhaité faire bénéficier ses communes membres de ce service dans le cadre d'une mutualisation d'un accompagnement juridique.

Ainsi, pour toute question, les communes s'adressent par écrit (courrier ou mail) à la CCST qui se charge de consulter les services de SVP pour ensuite transmettre les réponses juridiques aux problématiques soulevées.

- La fourrière automobile

A l'issue d'une période d'organisation et de mise en place de ce nouveau service au sein de la Communauté de communes au courant de l'année 2018, la fourrière automobile devient opérationnelle à compter du 1er janvier 2019.

24 communes adhérentes bénéficient désormais d'un service supplémentaire, leur permettant de retirer du domaine public des véhicules abandonnés par leurs propriétaires et pouvant générer un risque à la sécurité publique.

- Le centre aquatique

Pour la gratuité pour les scolaires d'un montant total de 140 000 € de recettes minorées, pris en charge par la CCST en lieu et place des communes membres de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Une image du compte administratif 2025 provisoire

Les premières projections laissent apparaître :

En fonctionnement :

- Un résultat d'exercice excédentaire de 759 709.01 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2024 de 1 662 572.26 €, soit un excédent global excédentaire de 2 422 281.27 €.

En investissement :

- Un résultat déficitaire de 1 578 123.56 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2024 de 270 464.15 €, soit un résultat global déficitaire de - 1 307 659.41€.

- Des restes à réaliser à hauteur de 793 517.55 € en dépenses et à hauteur de 1 156 424.81 € en recettes.

Les orientations 2026

Affaires générales

Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols, opérationnel depuis le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP.

Sur l'année 2025, 1 149 dossiers ont été instruits par le service.

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à environ 147 000 euros (dont environ 115 000 euros de charges de personnel).

Fonteneilles

Après la première tranche d'aménagement de l'aile Sud du bâtiment des Fonteneilles à Beaucourt qui a permis l'installation au dernier trimestre 2022 des services de Police municipale intercommunale et de l'antenne beaucourtoise de l'Ecole de Musique Intercommunale au rez-de-chaussée, la Communauté de communes, propriétaire de l'aile sud, a cédé en 2024 le premier étage à la Ville de Beaucourt pour aménagement de leur médiathèque, dont les travaux doivent débiter cette année.

Courant d'année 2026, dans le cadre des travaux d'installation de sa médiathèque par la Ville de Beaucourt - il est prévu, car indispensable à l'accès et l'évacuation de la future médiathèque - la réalisation d'une cage d'ascenseur et d'escalier extérieure en façade sud, la réhabilitation de la cage d'escalier intérieure existante et la réalisation d'un mur permettant de séparer le volume vendu à la ville, le tout pour un montant estimé à 384 000 € TTC. Un groupement de commandes avec la ville est prévu également pour la démolition des sanitaires vétustes au R+1 et R+2 pour un montant concernant la CCST estimé à 30 000 € TTC.

D'autre part, afin de faire coïncider l'ensemble des travaux d'enveloppe du bâtiment pour une cohérence d'ensemble du projet et garantir son avancée et sa réussite, la CCST souhaite aujourd'hui lancer une nouvelle phase de travaux en 2026, qui consiste à remplacer la totalité des menuiseries extérieures du bâtiment du Fer à Cheval sur les deux ailes restantes (Ouest et Nord) pour un montant estimé à 736 800 € TTC.

L'ensemble du projet, d'un montant d'un peu plus de 4,8 millions d'euros, bénéficie quant à lui du Fonds friches – volet recyclage foncier, suite à l'appel à projets lancé par l'Etat début 2021. Une somme de 967 106 euros a été allouée à la Communauté de communes dans ce cadre, dont deux acomptes, soit la somme de 453 659,81 € euros, ont déjà été versés depuis 2021. Une nouvelle demande d'acompte devra être faite pour l'année 2026.

Suite à la réception des travaux liés à l'installation de la police municipale et de l'école de musique intercommunale, les soldes des subventions régionales (AMI Bourg-centre) de 43 200 euros et d'Etat (DSIL) de 44 000 euros ont été perçus en 2025.

École de musique

Après la prise de compétence en septembre 2018 de l'enseignement musical par la CCST, l'année 2026 va constituer la 8^{ème} année pleine de fonctionnement pour cette école de musique intercommunale marquée par une activité toujours en croissance.

Afin de poursuivre l'acquisition d'instruments de musique qui permet d'être plus pertinent et plus autonome, une somme de 8 000 euros est prévue.

En recettes de fonctionnement, le montant des inscriptions est estimé à environ 44 000 euros et la subvention du Département, selon les dernières modalités de calcul, devrait s'élever à environ 19 000 euros.

Service police intercommunale

La sécurité des agents de Police Municipale sur le terrain s'avère être une priorité pour la Collectivité. Les investissements en matière d'équipements de protection individuelle et d'armement, réalisés ces dernières années témoignent de cet engagement.

La communication interne entre le personnel employé au quotidien sur les diverses missions connaît régulièrement des aléas liés au mode de fonctionnement basé sur l'utilisation exclusive du réseau téléphonique. Des « zones d'ombre » répertoriées sur plusieurs communes ne permettent pas d'entrer en contact rapidement avec les patrouilles selon le secteur où elles se situent. Remédier à cette difficulté semble nécessaire. Le réseau LTE (Long Term Evolution) est une alternative, renforçant la sécurité des policiers. L'acquisition de ce type de radios est à prévoir pour un montant de 4 995,60 euros TTC par an sur deux années. A terme, les appareils seront la propriété de la Collectivité avec uniquement un abonnement de 9,50 euros HT par mois.

Bien que la Police Municipale ne soit pas concernée par des opérations de maintien de l'ordre, anticiper des événements graves tels que des émeutes, que notre pays a connu en 2023, paraît rationnel. Prévoir un équipement de sécurité pour les agents qui pourraient être un jour engagés dans la sauvegarde de bâtiments publics communaux ne semble aucunement utopique. Nombre de Polices Municipales en sont déjà dotées. L'acquisition de 10 casques et 5 boucliers (3 075 euros TTC) est budgétisée pour l'année 2026.

Le renouvellement du matériel informatique avec l'acquisition d'un nouvel ordinateur est nécessaire (3 000 euros).

Sont également prévus au budget 2026 :

- Les formations continues obligatoires du personnel (7 500 euros)
- Une formation motocycliste (2 640 euros)
- Les formations dans le cadre de l'entraînement à l'armement (PIE+GLOCK) (3 780 euros)
- Les différentes maintenances obligatoires (sonomètre, cinémomètre, éthylotest, logiciel, LOGITUD, GVE...) (4 810 euros)
- L'habillement du personnel et les équipements de sécurité moto (8 300 euros)

Les recettes de fonctionnement proviennent quant à elles de la participation des communes adhérentes pour un montant de 126 241,20 euros.

Communication

La communication vise à mettre en avant l'action intercommunale portée par les élus et, plus globalement, à promouvoir le Sud Territoire. L'enjeu est de faire connaître (de l'extérieur) et reconnaître (des habitants) les atouts et les services du territoire en développant une image positive

et attractive. Pour ce faire, la fonction communication agit à deux niveaux : en transversal en tant que levier stratégique de développement et en accompagnement des différents services pour valoriser leurs actions.

Plusieurs partenariats de communication font également partie du programme de travail 2026.

Ci-dessous les principales actions de communication envisagées en 2026 :

1/ Publications

- Magazine Écho du Sud Territoire
2 numéros : l'un au printemps (mai-juin) et l'autre à l'automne (novembre).
Le magazine, entièrement élaboré en interne, est édité à 12 150 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres.
→ **2 numéros de l'Écho du Sud pour un budget prévisionnel de 17 300 € TTC (Coûts d'impression et de distribution inclus).**
- Impressions / outils de communication
Il s'agit notamment de renouveler les supports touristiques (plaquettes et panneaux de sentiers de randonnées notamment), d'accompagner l'installation dans les nouveaux locaux du siège (papier entête, signalétique...), de répondre aux différents besoins des services (plaquette de l'école de musique...) et de remplacer les 3 actuelles bâches routières par de nouveaux visuels.
→ **Budget prévisionnel de 12 100 € TTC.**

2/ Partenariats de communication

- Avec 5 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial
MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandv'Hilare fait son show, Vivre ensemble Brebotte (spectacle historique) et fête de l'Âne (Suarce).
→ **Budget prévisionnel de 52 000 € TTC.**
- Avec 6 clubs sportifs au rayonnement régional et national
Football Club Grandvillars, CSB Tennis, Tennis Club Grandvillars, Judo Club Delle, SRD Basket Delle, Handball Grandvillars et EDEN 99.
→ **Budget prévisionnel de 101 160 € TTC.**
- Autres partenariats de communication
En fonction des manifestations et besoins en 2026, un budget complémentaire est proposé.
→ **Budget prévisionnel de 39 500 € TTC.**
- Festival Musiques Plein Sud dans les villages du Sud Territoire
→ **Budget prévisionnel de 44 830 € TTC.**

3/ Développement des outils

- Pour accompagner les actions de communications, il est proposé la réalisation, par des professionnels, de reportages photos (vues aériennes notamment) et / ou vidéo du territoire.
→ **Budget prévisionnel de 6 000 € TTC.**

Tourisme

Sentiers de randonnées

- La CCST dispose de 20 sentiers de randonnées entretenus par BALISAGE 90 pour un montant de **3 075 €** en dépenses de fonctionnement.

- Entretien des sentiers et rénovation / réfection de certains panneaux : Budget provisoire de **4 000 €** (tranche 1) (budget com).

Développement touristique : Camping à Joncherey

- Travaux de réhabilitation du système d'assainissement pour **100 000 € HT (demande de 60 000 € DETR 2026)**.
- Charges et entretien du site pour **10 000 €**.

Communication touristique

- Nouvelles plaquettes sentiers de randonnées familles – **5 000 €** (budget com).

Commerce

Plateforme commerciale LOCOCO / Partenariat CCI

- Forfait maintenance de **1 800 €**
- Eventuel abondement de **5 000 €** pour une opération intercommunale
- Convention avec la CCI (sur 5 ans) **10 000 € / an**

Marchés du Terroir

- Prestation animation enfant de l'ordre de **250 €** par marché, pour 6 manifestations et d'éventuelles prestations de démonstrations d'artisans soit le tout pour **1 500 €**

Marché couvert

Pour répondre aux enjeux économiques et sociaux en matière de commerce local et de dynamisation des centres-bourgs, le projet de construction d'un marché couvert intercommunal se précise suite à la remise en décembre dernier par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'avant-projet définitif.

Ce projet consiste en la construction d'une halle de marché couverte, destinée à accueillir un marché hebdomadaire et des événements ponctuels socio-culturels. La halle sera implantée à proximité immédiate de la place de la Résistance à Grandvillars, en lieu et place d'une friche urbaine de 807 m². Le site est bordé par un pont et un canal, élément structurant du paysage local. Une passerelle piétonne sera intégrée au projet afin d'assurer une continuité avec la piste cyclable existante. Le bâtiment sera en relation directe avec l'espace public sur trois de ses côtés, renforçant sa visibilité, son accessibilité et son rôle d'équipement central. Le mur bordant le canal assurant des fonctions structurelles et de soutènement devra être repris.

A l'issue des études APD, le montant global de l'opération (hors acquisition et démolition déjà réalisées) à inscrire pour l'année 2026 se monte à **1 294 000 € TTC hors RAR**.

Afin de garantir la réussite de cette opération, des subventions sont sollicitées auprès des différents financeurs publics à hauteur de 80 % du projet. Le Département a attribué une subvention de 150 000 € en septembre dernier.

Pacte territorial

Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat, la CCST a réalisé deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dont la dernière s'est terminée fin juin 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, dans la continuité des OPAH qui n'existent plus, la CCST a signé avec l'État et l'ANAH un Pacte territorial France Rénov' qui permet d'assurer auprès des habitants du Sud Territoire le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), localement piloté par la CCST.

Ce pacte, d'une durée de 3 ans, permet d'assurer un service – neutre, gratuit et indépendant – de conseil et d'accompagnement des habitants du Sud Territoire dans leurs démarches de rénovation de l'habitat privé dont les enjeux sont particulièrement importants en termes de précarité énergétique, d'environnement et d'attractivité du territoire.

L'animation du service a été confiée à l'association Gaïa Energies via une convention d'objectifs et de moyens conclue pour la même durée que le Pacte.

Pour l'année 2026, l'engagement pris par la CCST est de **de 46 145 €, cofinancé à hauteur de 50 % par l'ANAH**. Un cofinancement a également été sollicité auprès de la Région.

Voirie intercommunale

Pour 2026, il est proposé d'inscrire en dépenses :

- Entretien des espaces verts : 14 400 € TTC
- Curage des fossés : 12 000 € TTC
- Entretien voiries : 86 000 € TTC pour la reprise de la route intercommunale de Grandvillars à Froidefontaine (à prévoir également sur 2027).

Déneigement :

Pour ce qui concerne la viabilité hivernale, il est proposé d'inscrire 18 000 € TTC pour tous les sites de la CCST.

ZAC Technoparc :

- Entretien des séparateurs à hydrocarbures : 6 600 € TTC
- Analyses et prélèvements rejets d'eaux pluviales : 1 200 € TTC
- Curage des réseaux EP : 6 000 € TTC

Développement économique

Aménagement foncier mesures compensatoires

À la suite de la destruction de zones humides liée à l'aménagement de la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars, la mise en œuvre de mesures compensatoires s'est avérée nécessaire. Dans ce cadre, la CCST a acquis, en juin 2025, une surface foncière de 1 ha 24 a 71 ca sur la commune de Suarce.

Le montant des prestations programmées pour l'exercice 2026 s'élève à 75 210 € HT. Ce montant englobe :

- Les levés topographiques du site ;

- Le marché d'étude hydraulique de l'ensemble de la zone + plans d'EXE des travaux d'aménagement + Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le marché de travaux prévu en 2027 ;
- Les sondages géotechniques ;
- La pose de 2 piézomètres ;
- Les inventaires de la biodiversité

Entretien et réparation des différents parcs d'activités 2026

Les dépenses de fonctionnement pour les parcs d'activités de la collectivité se montent globalement à 50 000 € HT soit 60 000 € TTC. Cette somme comprend principalement l'entretien des espaces verts et de la voirie de la zone d'activités du Technoparc et du parking de covoiturage à Delle, de la zone d'activités des Popins, de la maison du terroir et des Fonteneilles à Beaucourt ainsi que l'analyse de l'eau en sortie des séparateurs hydrocarbures pour le bassin du Technoparc.

Concernant les dépenses d'investissement, une enveloppe d'un montant estimatif de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC est prévue pour la viabilisation de parcelles.

Les soutiens financiers à nos partenaires 2026

La collectivité soutiendra financièrement dans ses actions en 2026 l'ADNFC à hauteur de 30 000 €.

Convention partenariat ESTA – Programme « CAP AU SUD » renouvellement pour l'année 2026

Financement de la première année d'un étudiant : 6 200 € TTC

Convention partenariat avec le GRETA

Dans le prolongement du CAP horloger existant depuis 2012 en formation continue pour adultes au lycée Jules ferry de Delle. Ce dernier, en partenariat avec le GRETA a mis en place en 2023 une formation de Brevet des Métiers d'Arts en horlogerie. A ce titre, la Communauté de communes du Sud Territoire participe via une convention de partenariat sur 5 ans pour un montant de **40 000 euros** par an.

L'Aide à l'Immobilier d'Entreprises 2026

La CCST a mis en place en 2018 une politique d'aide à l'immobilier d'entreprises afin de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises. Une enveloppe de 40 000 € est prévue cette année.

SEM

Un apport en compte courant d'associé à la SEM est prévu pour un montant de 600 000 € amenant le capital de la SEM à 17 millions d'euros.

Cet apport en compte courant d'associés a fait l'objet d'un premier versement de 300 000 €.

Un second versement du même montant est prévu en 2026.

Cet apport sera à terme transformé en apport en capital.

Les grandes lignes du Budget primitif 2026

En fonctionnement

Les dépenses 2026 14 772 000 €

Dont notamment :

-Charges à caractère général	1 115 000 €
-Charges de personnel	4 550 000 €
-Compensations versées aux communes	3 905 343 €
-Fonds de concours de solidarité	334 500 €
-Amortissements	740 000 €
- Virement à la section d'investissement	450 000 €
-SDIS	1 290 802 €
-Charges financières	266 000 €
-Versement B. annexes	1 510 600 €

Les recettes 2026 16 388 500 €

Dont notamment :

-Impôts, taxes	8 348 000 €
-Dotations, participations	2 842 500 €
-Reversement des budgets annexes Et participation à la PM	3 275 000 €
-Excédent reporté 2025	1 477 500 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 616 500 € à la fin de l'exercice 2026.

En investissement (avec RAR)

Les dépenses 2026 6 999 000 €

Dont notamment :

- Immobilisations corporelles	443 000 €
- Fonds de concours env 2026	380 000 €
- Immobilisations en cours	2 950 000 €
- Emprunts (rbst K)	702 500 €
- Autres immobilisations	400 000 €
- Participations	300 000 €
- Déficit reporté	1 307 659 €

Les recettes 2026 6 999 000 €

Dont notamment :

- Amortissements	740 000 €
- Produits de cessions	740 000 €
- Virement de la section de fonctionnement	450 000 €
- Dotations, fonds divers et réserve (dont 1068 : 944 752 €)	1 408 000 €
- Subventions	1 102 500 €

Soit une section d'investissement à l'équilibre à la fin de l'exercice 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du budget général.**

BUDGET ANNEXE ZAC DES GRANDS SILLONS

Les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2026 se montent à **297 146 €** environ et intègrent principalement le report à nouveau déficitaire de l'année précédente pour un montant de **250 245,68 €**, les frais d'entretien pour un montant de **19 900 €**, les remboursements des intérêts d'emprunt pour un montant de **7 000 €**, la taxe foncière pour **4 000 €** et des frais d'aménagement de terrain pour un montant de **20 000 €**. Les **recettes de fonctionnement** proviennent quant à elles principalement d'une subvention du budget général et d'une vente.

Les **dépenses d'investissement** se montent à **50 120,76 €** et proviennent du remboursement du capital. Les **recettes d'investissement** proviennent, quant à elles majoritairement du report à nouveau bénéficiaire de l'année précédente pour un montant de **340 545,42 €**.

BUDGET ANNEXE ZAC DES CHAUFFOURS

Les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2026 d'un montant de **78 805 € HT** se composent à la fois de la reprise du déficit de fonctionnement de l'année précédente et des dépenses diverses de l'année en cours.

Les **recettes de fonctionnement** sont constituées par une subvention complémentaire du Budget Général de **43 000 €** couvrant les dépenses d'entretien et le déficit reporté de fonctionnement de 2025.

Quant à l'**investissement**, il est constitué par les **dépenses** de remboursement du capital de l'emprunt et du déficit de report de l'année antérieure pour un montant global de **203 445 € HT**. Les **recettes** sont constituées par le stock de terrains et par une avance du BG à hauteur de **239 942€**.

BUDGET ANNEXE BATIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS

Le budget présentera pour 2026 une **section dépenses de fonctionnement à hauteur de 135 206€ HT** intégrant principalement les frais financiers d'emprunt, la dotation aux amortissements, la taxe foncière, le paiement des fluides (eau, électricité, gaz) ainsi qu'une enveloppe pour l'entretien et les réparations du bâtiment. Seront prévues également à la section dépenses de fonctionnement des dépenses au titre d'admission en non-valeur de recettes de créances de loyers pour plusieurs locataires.

Les **recettes de fonctionnement** proviendront quant à elles, des loyers pour **65 500 € HT** et d'une subvention de **69 706 €** du Budget Général afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Les **dépenses d'investissement** du budget 2026 comprennent principalement le remboursement du capital pour la somme de **45 000 € HT** et une provision de **10 000 € HT** pour des aménagements.

Les **recettes d'investissement**, d'un montant prévisionnel de **67 109 € HT**, couvrent la totalité des dépenses et proviennent quant à elles de l'amortissement de l'immeuble et du report à nouveau bénéficiaire de l'année précédente.

BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL ZAC DE L'ALLAINE

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à **160 900,00 €**. Ce montant correspond principalement au remboursement d'emprunt, aux frais de copropriété, à la taxe foncière, à la dotation aux amortissements et au paiement des fluides (énergie, eau). Seront prévues également à la section dépenses de fonctionnement des dépenses au titre d'admission en non-valeur de recette de créance de loyer pour un des locataires.

Les recettes de fonctionnement en 2026 proviennent, quant à elles principalement des produits de location des différentes cellules pour un montant de **116 200 €** et d'une subvention de **30 137 €** du Budget Général et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement pour 2026** est de **116 600 €** correspondant principalement au remboursement de capital, aux travaux potentiels à réaliser sur les cellules louées et aux dépenses au titre d'admission en non-valeur de recette de créance représentant la caution d'un des locataires.

Les recettes d'investissement pour un montant total de **492 920 €** proviennent quant à elles principalement du report à nouveau bénéficiaire de l'année 2025, et de l'amortissement de l'immeuble.

BUDGET ANNEXE PÔLE MÉDICO TERTIAIRE

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à **44 700 € HT**. Ce montant correspond principalement à la dotation aux amortissements, aux frais financiers d'emprunts, aux frais de copropriété, à la taxe foncière, au paiement des fluides (énergie, eau) et intègre également des dépenses au titre d'admission en non-valeur de recettes de créances de loyers pour un ancien locataire.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2026 proviennent, quant à elles, d'une subvention du Budget Général de **44 700 €** et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement** pour 2026 est de **23 900 € HT** correspondant principalement au remboursement de capital.

Les recettes d'investissement, d'un montant prévisionnel de **25 197 € HT**, couvrent la totalité des dépenses et proviennent quant à elles de l'amortissement de l'immeuble et du report à nouveau bénéficiaire de l'année précédente.

BUDGET ANNEXE POLE TOURISTIQUE BREBOTTE

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2026 se montent à **69 208 €** elles intègrent principalement la Taxe Foncière, des intérêts d'emprunt en cours et à venir, les Intérêts Courus Non Echus (I.C.N.E).

Les recettes de fonctionnement d'un montant de **69 208 €** proviennent des loyers 2026 à percevoir ainsi que d'une subvention du budget général de **45 208 €**.

Les dépenses d'investissement pour l'année 2026 se montent à **77 694 €** et concernent le remboursement du capital des emprunts pour un montant de **46 200 €** ainsi que du résultat négatif reporté (001) 2025 de **30 165 €**.

Les recettes d'investissement se montent à **77 753 €** et proviennent essentiellement du solde de la subvention DETR pour les travaux d'agrandissement de **30 450 €** ainsi que le montant des amortissements de **47 303 €**.

BUDGET ANNEXE CABANES DU VERCHAT

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2026 se montent à **35 938 €**, intégrant principalement, le versement de la redevance à la commune de Joncherey de **20 000 €**, quelques travaux d'entretien et réparations éventuelles pour **10 000 €**.

Les recettes de fonctionnement d'un montant de **206 519 €** seront alimentées par le montant des loyers de **61 500 €** ainsi qu'un résultat reporté excédentaire (002) de **145 018 €**.

Les dépenses d'investissement pour 2026 se montent à **3 640 €** et intègrent essentiellement le montant d'emprunt de **3 640 €**.

Les recettes d'investissement d'un montant prévisionnel de **8 502 €** sont générées par un solde d'exécution reporté (001) de **4 504 €** ainsi que le montant des amortissements de **3 998 €**.

BUDGET ANNEXE MAISON DU TERROIR

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à **14 864 €**. Ce montant correspond principalement à la taxe foncière, aux frais d'entretien et de réparation et à la dotation aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2026 proviennent exclusivement d'une subvention de **14 864 €** du Budget Général pour équilibrer la section de fonctionnement, une exonération de loyers étant encore prévue pour l'année 2026.

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement pour 2026** est de **27 664 €** correspondant principalement aux frais d'aménagement intérieur restant potentiellement à réaliser.

Les recettes d'investissement proviennent quant à elle majoritairement d'une subvention d'Etat « Fonds de soutien au commerce rural » d'un montant de **25 000 €** et de l'amortissement de l'immeuble.

BUDGET ANNEXE UDD

Restructuration du site d'Isola Composite France

Le marché de conception-réalisation portant sur la restructuration du site d'Isola Composite France à Delle a été passé en juillet 2025, et les travaux ont débuté immédiatement après.

Le financement de l'opération a été sécurisée par la passation avec la Banque des Territoires de deux contrats de prêt, après approbation par le conseil communautaire lors de sa réunion du 6 novembre 2025.

Au titre de l'exercice 2025 ont été réalisés les travaux de mise en place de la nouvelle chaufferie, et les réseaux permettant tant son alimentation que la desserte des différents bâtiments. L'ensemble a pu être rendu opérationnel pour la campagne de chauffage hivernal. Cette opération était doublement prioritaire, afin d'une part de réduire très sensiblement les dépenses énergétiques et de consolider la situation de l'entreprise, d'autre part de sécuriser la production avec l'arrêt d'une chaufferie hors d'âge et en limite de rupture.

Différents travaux ont par ailleurs été menés sur les toitures.

L'année 2026 verra l'opération se poursuivre, avec notamment :

- La démolition de bâtiments obsolètes, dont en particulier le grand bâtiment à l'abandon donnant sur le faubourg de Belfort ; cette opération a été précédée de la déviation des différents réseaux traversant ces bâtiments (chauffage, haute tension, courants faibles, eau...), du repositionnement des dispositifs de protection contre la foudre, et de la conduite d'études permettant de définir les mesures à prendre quant aux espèces pouvant nicher dans ces bâtiments ;
- La rénovation des espaces de bureau, tant dans le bâtiment qui abritait le siège social d'UDD en bordure du faubourg de Belfort, qui abritera l'ensemble des activités administratives et commerciales, que dans le bâtiment dit des vernis, situé au cœur du site, où seront positionnées les activités de R&D, de test et de contrôle des produits ;
- Le réaménagement complet de l'entrée du site, en utilisant les emprises libérées par les démolitions, opération qui évitera l'attente des poids-lourds sur la voie publique, permettra de sécuriser les accès au site et les espaces de stationnement, et comprendra la construction d'une nouvelle loge de garde.

Afin de mener ces opérations, il sera nécessaire de procéder à un complément d'acquisitions foncières (ancien siège) qui avaient été exclues du projet initial.

Les propositions d'inscription budgétaires pour l'exercice 2026 sont les suivantes :

- En investissement :

Dépenses		Recettes	
Acquisitions	110 000	Subventions	700 000
Marché c.r.	4 388 484	Emprunt	5 000 000
Marché AMO	80 000		
SPS, divers	60 000		
Déficit N – 1	1 061 516		
TOTAL	5 700 000		5 700 000

- En fonctionnement :

En fonctionnement, les montants de l'année peuvent être estimés comme suit, étant rappelé que le montant des loyers est calculé sur la base des dépenses effectuées, avec un différé d'une année qui explique le déficit prévu pour 2026, qui n'est pas structurel :

Dépenses		Recettes	
Frais financiers	25 666	Loyer	56 328
Impositions	97 711	Remb. imp.	97 711
Assurances	46 500	Subvention BG	23 579
Déficit N – 1	7 741		
TOTAL	177 618		177 618

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte du **Débat d'Orientation Budgétaire 2026 des budgets annexes opérationnels.**

2026-02-03 Budget annexe Centre Aquatique - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2026)
Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

La CCST a pris la compétence du Centre Aquatique au 1^{er} juillet 2020. Celle-ci a été motivée notamment par l'intérêt communautaire indiscutable de l'équipement et son rayonnement supra communal. En effet, le Centre Aquatique de Delle fait partie des 4 piscines actuellement existantes sur le Territoire de Belfort.

Nous avons pu réaliser :

En ce qui concerne la partie technique :

- L'installation d'un groupe froid au niveau de la Centrale d'Air de façon à déshumidifier l'atmosphère au sein du Centre Aquatique,
- La réfection de la façade du Centre Aquatique

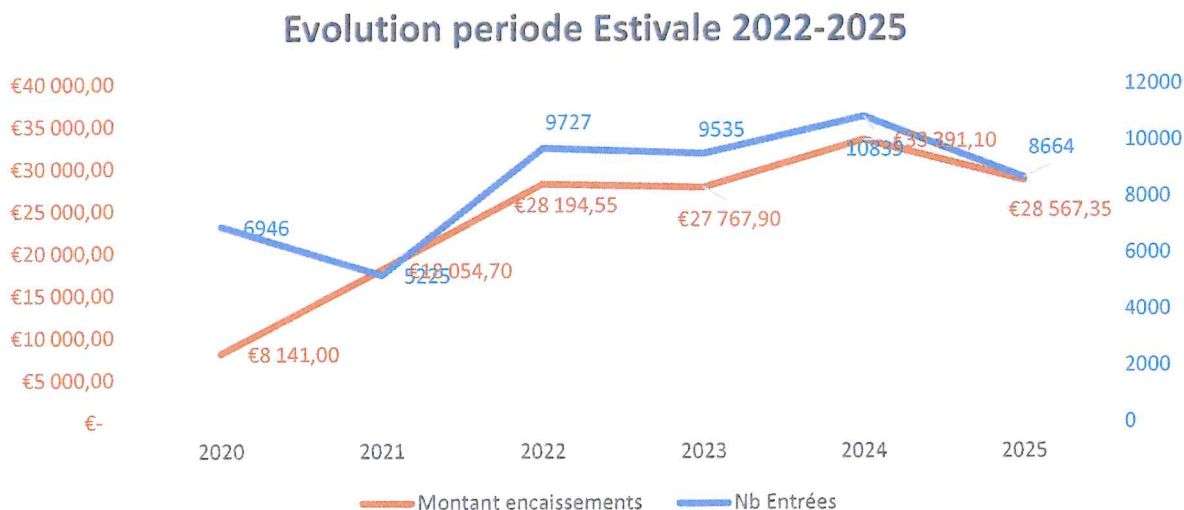
En ce qui concerne la partie pédagogique :

- **Tarifs :**
Aucun changement tarifaire n'est envisagé cette année.
- **De nouveaux investissements :**
 - L'achat d'un nouveau fauteuil roulant pour accéder aux bassins
 - L'électrification et la rénovation du portail d'entrée
 - Le remplacement des barrières d'accès et de sécurité du toboggan
 - La rénovation complète du circuit d'eau chaude sanitaire

Une maîtrise d'œuvre sera mise en place courant 2026 pour proposer un projet plus attractif et familial au niveau du parc extérieur.

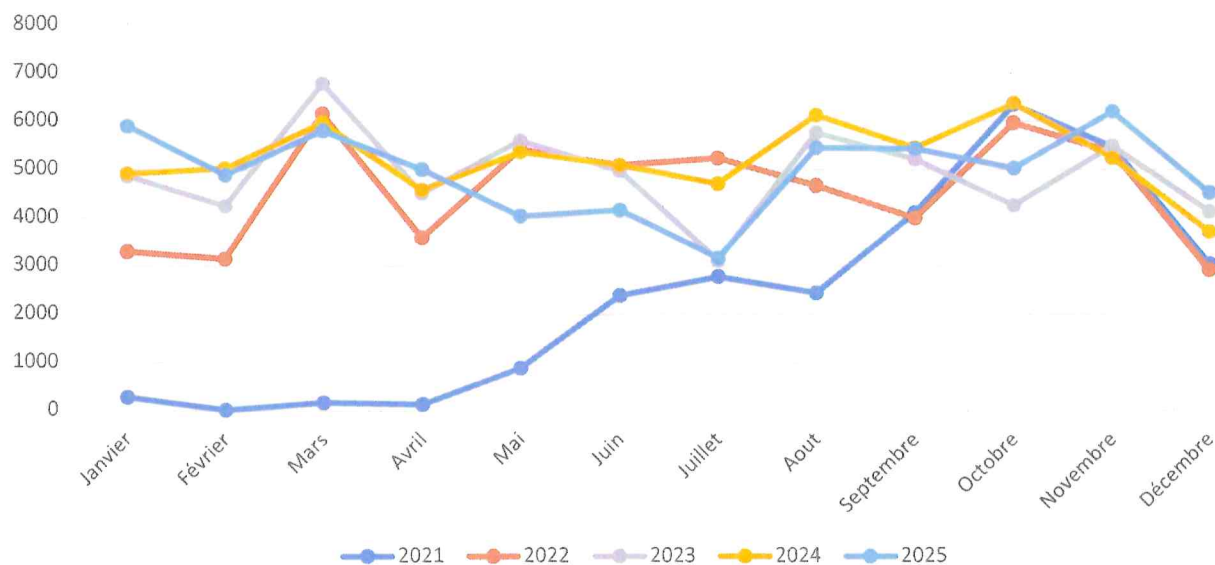
QUELQUES CHIFFRES :

Fréquentation saison estivale



Fréquentation (tout confondu) du Centre Aquatique Intercommunal de Delle :

Fréquentation du centre aquatique Intercommunal



Fréquentation du Centre Aquatique Intercommunal de Delle :

Famille	2021	2022	2023	2024	2025
Public	10 345	24 458	21 483	19 979	21900
Groupes	341	998	529	493	486
Clubs	3343	6 039	9 273	9 927	4811
Scolaires	11 999	18 870	24 202	24 345	22349
Activités Aquagym	1 036	1 530	1 247	2 566	3518
Activités Aquabike	0	0	0	275	1556
Activités Ecole de Natation	494	1 242	654	1 074	628
Activités Stage Natation	184	627	465	232	289
Activités Aquapilates	0	0	0	0	70
Activités Bébé Plouf	285	976	1 100	2 243	2863

Fréquentation du centre aquatique Intercommunal

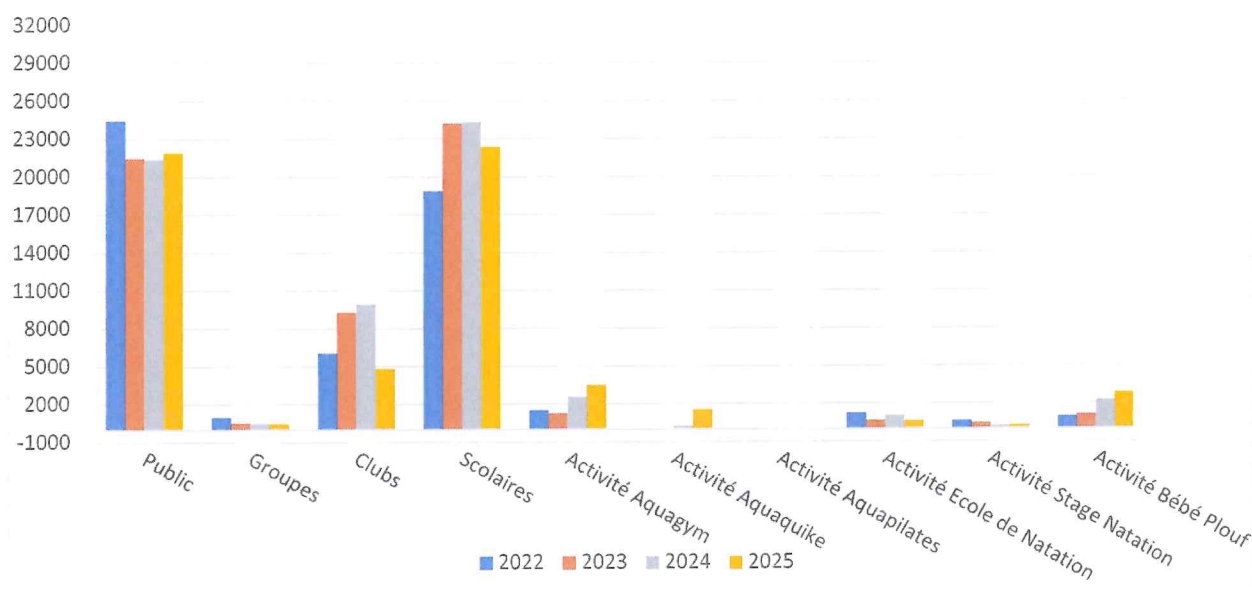


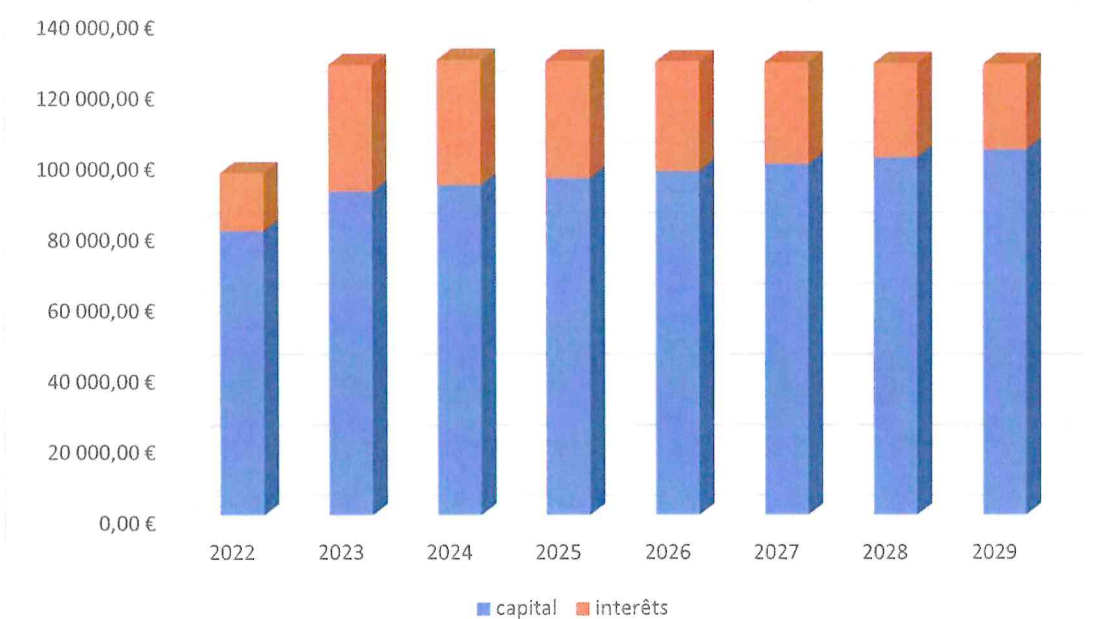
Tableau comparatif du coût de l'entrée (tarifs 2026)

	Prix Entrée Adulte	Prix Entrée Enfant	Enfant 3-6 ans	Famille
Centre Aquatique Intercommunal	4 €	3 €	Gratuit	11€
Montbéliard	4 €	3 €	3 €	12€
Citédo	5.50 €	4 €	1 €	15,50€
Valentigney	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Belfort	3 €	2.5€	Gratuit (- d'1 an)	/
Etueffont	5 €	4 €	4 €	/
Lure	3,70 €	2.70 €	2.70 €	/

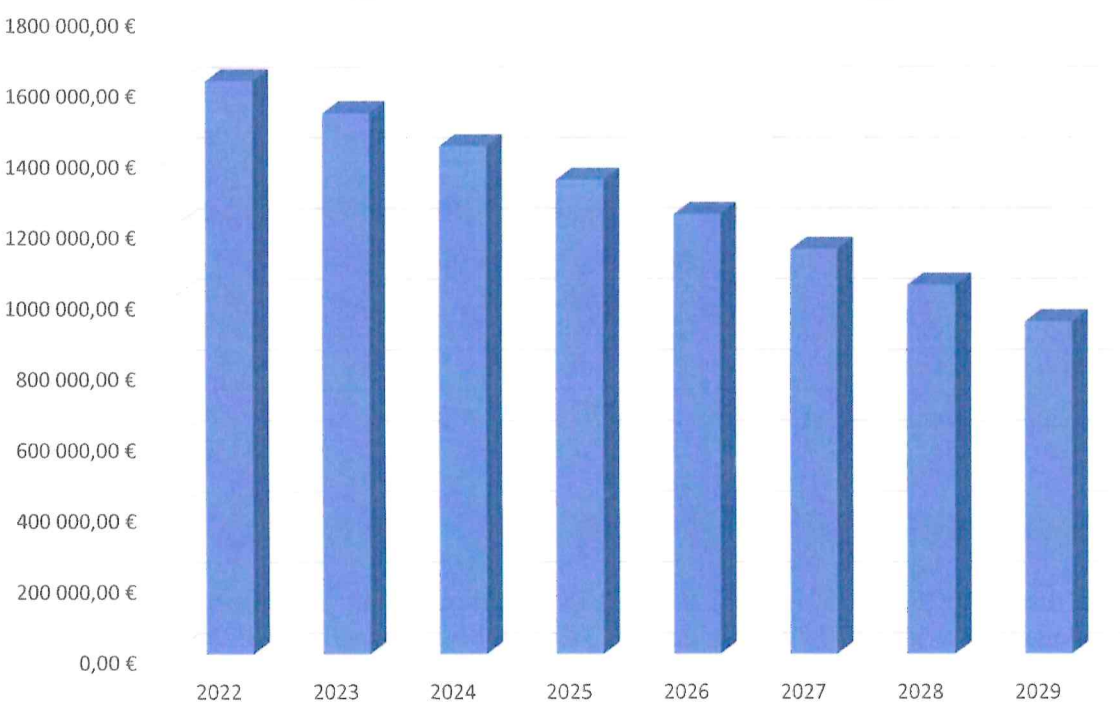
État actuel de la dette

Le capital restant dû en 2026 est de 1 242 510.18 € correspondant à 5 emprunts. L'encours remboursé en 2026 sera de 128 292.35 € dont 97 329.10 € de capital et 30 963.25 € d'intérêts.

Evolution de l'annuité de la dette



Capital restant dû



Une image du compte administratif 2025

- Un résultat à la section de fonctionnement de 296 111.25 €,
- Un résultat déficitaire à la section d'investissement de 286 773.84 €,
- Des restes à réaliser à hauteur de 19 786.62 € en dépenses,
- Une subvention exceptionnelle du budget général de 1 247 175.67 €

	Résultats 2025	Résultats 2025 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2026
Fonctionnement	296 111.25€	0 €	296 111.25 €	Dépenses	19 786.62 €
Investissement	-216 111.25 €	-70444.73 €	-286777.84 €		

Les grandes lignes du budget primitif 2026

En Fonctionnement

Les dépenses 2026 : 1 322 000 €

Dont notamment :

Charges à caractère général	385 100 €
Frais de personnel	752 590 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	31 000 €

Les recettes 2026 : 1 322 000€

Dont notamment :

Encaissements (publics, scolaires, animations)	190 000 €
Subventions exceptionnelles du budget général	1 130 000 €

En Investissement

Les dépenses 2026 : 480 000 €

Dont notamment :

Remboursement d'emprunts en capital	100 000 €
Immobilisations corporelles	93 000 €
Report déficit 2025	286 773 €

Les recettes 2026 : 480 000 €

Dont notamment :

F.C.T.V.A	34 795 €
Virement de la section de fonctionnement	112 900 €
Affectation du résultat	296 111 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du budget annexe du Centre aquatique**

2026-02-04 Budget annexe GEMAPI – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2026)

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire, - qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif-, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence de la CCST depuis le 1^{er} Janvier 2018.

Le service GEMAPI compte 2 agents à temps plein : une chargée de mission et un technicien. Une alternante en master à l'Université de Besançon est également présente en 2025 et 2026.

La GEMAPI vise à améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides tout en prenant en compte le risque inondation et en essayant de le limiter. Elle se caractérise autour de 4 grands thèmes définis par le code de l'environnement (article L.211-7) :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (coordination sur l'ensemble d'un bassin versant de la gestion hydraulique) ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ou des plans d'eau ;
- la défense contre les inondations (gestion des digues, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues) ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (projet de restauration de rivières à multi-enjeux : suppression des seuils, création de lit d'étiage, prise en compte de l'enjeu inondation, etc.).

La gestion des milieux aquatiques est une politique ancrée depuis des années dans le Sud Territoire. En effet, dès le début des années 2000, sous l'impulsion de la région Franche- Comté, un état des lieux du bassin-versant de l'Allaine a été réalisé et à partir de 2010, un contrat rivière franco-suisse a vu le jour. La CCST pilotait ce contrat de rivière en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, afin d'aboutir à un projet concerté et partagé par tous. Depuis de nombreux projets de restauration de cours d'eau dont l'Allaine ont vu le jour et perdurent encore aujourd'hui.

Les éléments marquants de 2025

- **Arrivée d'un nouvel agent :**
Une alternante en master pour la période 2025-2026 ;

- **Elaboration du diagnostic des affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse :**

L'objectif était d'avoir un état des lieux initial des petits cours d'eau du Sud Territoire, afin d'identifier les désordres morphologiques et d'avoir un état de la végétation présente sur les berges des cours d'eau. Cet état des lieux a été présenté aux maires des communes concernées lors de deux réunions, une concernant le bassin versant de l'Allaine et l'autre concernant le bassin versant de la Bourbeuse. Cette première phase représente le socle pour l'élaboration du plan de gestion et d'entretien des cours d'eau qui sera réalisé par la suite en concertation avec les communes.

- **Lancement de l'étude de danger de la digue de Delle :**

Conformément à la réglementation et du fait de sa compétence GEMAPI, la CCST doit réaliser les démarches réglementaires nécessaires pour déclarer la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle (90) en système d'endiguement (SE). A ce jour, l'ouvrage est propriété de la Ville de Delle et la CCST en est le gestionnaire. Cet ouvrage constitue le seul SE présent sur son territoire.

La digue concernée par ce dossier protège un quartier de la commune de Delle (90) et a connu plusieurs constructions. Elle date des années 1970-1980, se prolonge en Suisse, et a fait l'objet de travaux de reprise en 2014 côté France, sur la totalité de son linéaire de 650 mètres. Des études techniques ont été initiées par la ville de Delle entre 2012 et 2017 sur cet ouvrage, - lorsque la commune était encore gestionnaire de la digue, - avant les prérogatives GEMAPI. Depuis sa création, la digue n'a pas été submergée et a joué son rôle lors de la crue de 2007.

Cette étude comprend donc une étude de dangers et la rédaction d'un dossier de régularisation administrative. Elle a été confiée au bureau d'étude GEOS-ACTIERRA. Pour rappel l'étude de dangers est le document réglementaire central présentant et justifiant les niveaux de performance d'un système d'endiguement. Elle contribue à la sécurité juridique du gestionnaire dont la responsabilité ne sera pas engagée pour des dommages que le système d'endiguement n'a pas permis de prévenir, dès lors qu'il a été conçu, exploité et entretenu dans les règles de l'art et conformément aux obligations légales et réglementaires.

- **Lancement de l'étude de restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars :**

L'étude concernant la restauration de l'Allaine, sur le linéaire n'ayant pas encore fait l'objet d'une restauration hydromorphologique, c'est-à-dire en aval de Delle ; a été lancée en 2025. L'étude porte sur le cours d'eau principal et la Covatte, au niveau de sa confluence avec l'Allaine. Ce projet a été fléché au contrat de bassin de l'Allan. Cette étude permettra de remettre en perspective l'étude réalisée en 2018-2019 par Téléos.

L'étude comporte une mission de diagnostic qui débouchera ensuite sur un programme hiérarchisé de travaux d'entretien et de restauration hydromorphologique des cours d'eau. Enfin l'étude de restauration identifiera un tronçon à réhabiliter prioritairement. Celui-ci sera étudié jusqu'en phase d'avant-projet. L'ensemble de ces missions a été confié au bureau d'étude ARTELIA.

- **Elaboration du plan de gestion et d'entretien des affluents de l'Allaine :**

A la suite du diagnostic établi en 2024-2025, un plan de gestion a été élaboré afin de définir les zones nécessitant des interventions. Il pourra par exemple s'agir d'actions d'entretien de la ripisylve (coupe, élagage, etc.), de renforcement de berges ou de lutte contre les espèces invasives.

Orientations pour l'année 2026

- **Achèvement de l'étude de danger de la digue de Delle**
- **Achèvement de l'étude de restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars**
- **Mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion et d'entretien des affluents de l'Allaine :**

L'élaboration du programme de gestion et d'entretien fera l'objet d'échanges avec les élus et administrés des communes traversées par les cours d'eau pour définir des actions adaptées. Ce programme est prévu sur plusieurs années. L'année 2026 a été fléchée comme étant la première.
- **Lancement des travaux du chemin d'accès à la vanne des Roselets et de l'étude de réhabilitation de la vanne**
- **Lancement de l'étude d'aménagement en amont de l'aqueduc VNF à Froidefontaine**

Un verrou hydraulique a été identifié sur la commune de Froidefontaine en amont de l'aqueduc VNF. Une étude hydraulique et de définition de travaux sera lancée pour la restauration du canal du Moulin associé à un nouvel aménagement de rejet des eaux pluviales. Cette action est lancée en parallèle du curage de l'aqueduc passant sous le Canal du Rhône au Rhin mené par VNF.
- **Lancement de l'étude de restauration hydromorphologique de l'Ecrevisse en vue de diminuer le risque d'inondation dans la traversée de Brebotte**
- **Projet de restauration morphologique de la Bourbeuse**

En décembre 2022 la CCST a signé avec Grand Belfort Agglomération, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au bénéfice de SNCF Réseau. L'objet de cette convention est d'engager une action mutualisée de restauration morphologique de la rivière Bourbeuse, sur les communes de Froidefontaine et de Brebotte. La participation de la CCST est de 108 750 € pour un montant total de l'opération estimé à 450 000 €. L'agence de l'Eau contribue également au plan de financement des travaux.

SNCF Réseau mène ce projet dans le cadre de la mise en place de mesures compensatoires de la LGV Rhin-Rhône et de la ligne ferroviaire Belfort-Delle.

Les études de conception ont été engagées par la SNCF. Le dossier Loi sur l'eau devait être déposé en juillet/aout 2024, ce qui laissait supposer un début des travaux pour mi-2025. Les discussions autour des conventions foncières sont toujours en cours.
- **Appui technique aux communes :**

Le service GEMAPI continue de développer son appui technique aux communes concernant des projets de travaux / problématiques en lien avec les cours d'eau dans le cadre de dossiers règlementaires type DIT (Dossier d'Intention de Travaux) ou DLE (dossier Loi sur l'Eau).
- **Autres :**
 - o Le service GEMAPI participe également au suivi des actions menées dans le cadre du SAGE de l'Allan et à la concertation des actions envisagées sur le bassin-versant.

- **L'étude de gouvernance de l'eau** débutée en 2024 a abouti en 2025 à **l'adhésion de la CCST à l'EBTP Saône et Doubs**. Cette adhésion est conditionnée par l'implication de l'ensemble des EPCI du bassin et permettra de bénéficier de missions telles que : l'animation du **SAGE de l'Allan**, d'études globales et stratégiques à l'échelle du bassin versant et communication, mais également de l'animation du **PAPI de l'Allan** (son programme d'études préalables (PEP) a été validé en mars 2025) pour lequel la CCST a inscrit 5 actions au programme préalable étalé de 2025 à 2027 :
 - Réalisation d'une étude de dangers (EDD) et dossier d'autorisation du système d'endiguement de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle (90) – Action en cours ;
 - Réalisation d'une étude hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars (90) en vue d'une restauration morphologique – Action en cours ;
 - Réalisation d'une étude de restauration hydromorphologique de l'Ecrevisse en vue de diminuer le risque d'inondation dans la traversée de Brebotte – Action prévue pour 2026 ;
 - Pose d'échelles limnimétriques sur les affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse ;
 - Etude de réhausse de la route du boulevard de la Liberté à Delle (accès libre à la caserne des pompiers + Intermarché).
- Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau est actif depuis le printemps 2025.

D'un point de vue global, l'année 2026 reste une année de transition, c'est-à-dire marquée par l'achèvement et le démarrage de nouvelles études. Cette année sera également la période pour affiner les dépenses d'entretien des cours d'eau.

Image du compte administratif 2025

Les premières projections laissent apparaître :

- En fonctionnement :
 - Un résultat d'exercice excédentaire de 72 168,67 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2024 de 534 501,11 € soit un excédent global de 606 669,78 €.
- En investissement (hors RAR) :
 - Un résultat déficitaire de -11 510,90 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2024 de 104 588,07 € soit un excédent global de 93 077,17 €.
 - Des restes à réaliser à hauteur de 229 276,82 € en dépenses et à hauteur de 92 133€ en recettes.

	2025			2024	Résultat cumulé (Réalisé 2025 + Reports 2024)
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	RESULTAT 2023	
FONCTIONNEMENT :	229 963,33 €	302 132,00 €	72 168,67 €	534 501,11 €	606 669,78 €
INVESTISSEMENT :	282 654,92 €	271 144,02 €	-11 510,90 €	104 588,07 €	93 077,17 €
TOTAL :	512 618,25 €	573 276,02 €	60 657,77 €	639 089,18 €	699 746,95 €

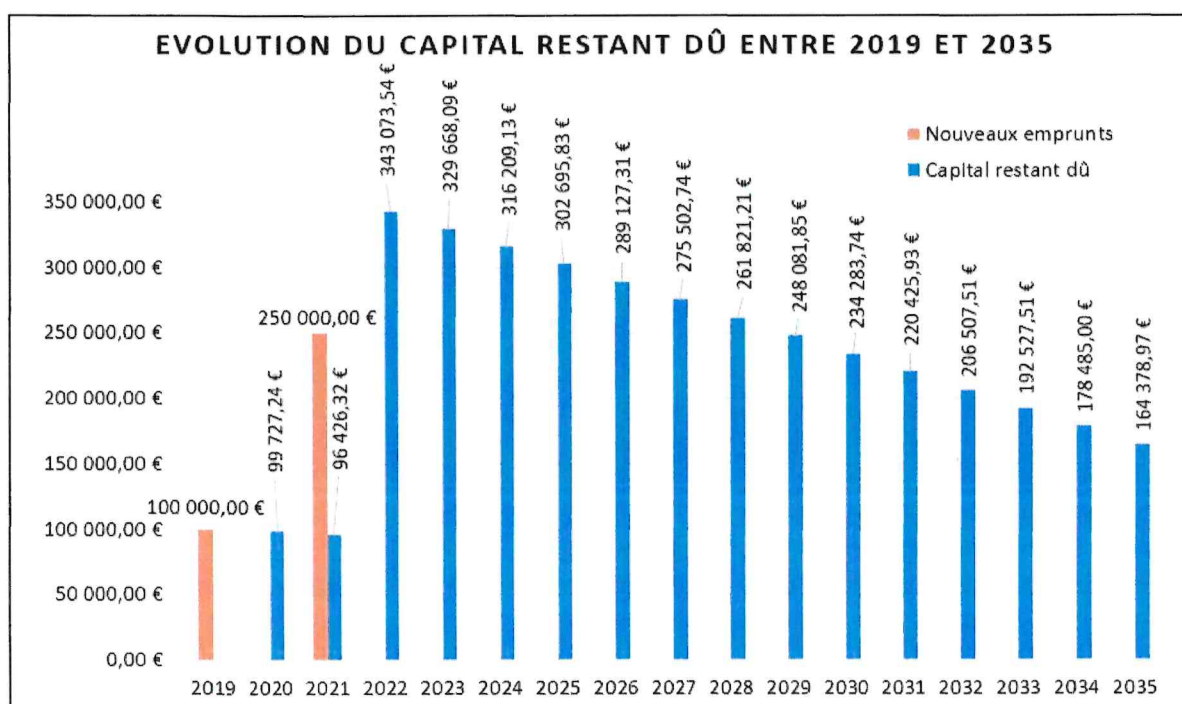
Les restes à réaliser 2025 représentent un solde négatif (-137 143,82 €).

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE RAR
RAR 2025 :	229 276,82 €	92 133,00 €	-137 143,82 €

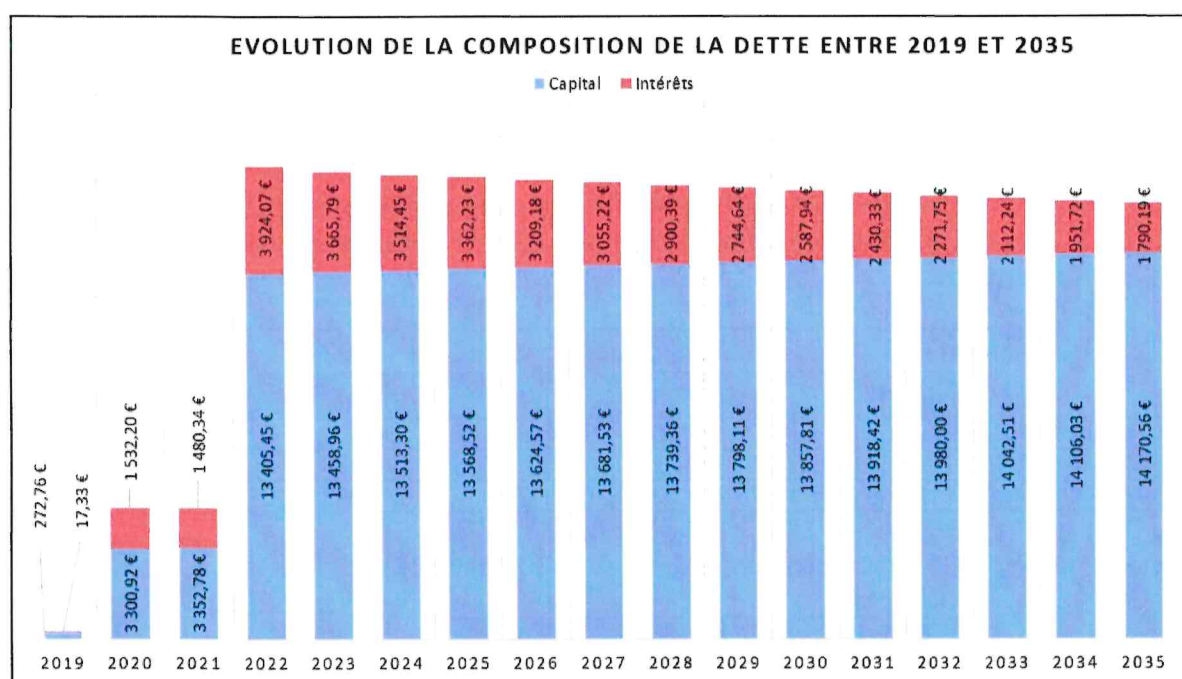
Etat de la dette actuelle

Un premier emprunt de 100 000 € a été contracté en 2019 pour financer les études de travaux de restauration de l'Allaine dans la traversée du centre-ville de Delle ; un second emprunt de 250000€ a été contracté en 2021 pour assurer la réalisation de ces travaux.

Le capital restant à rembourser en 2026 est de 289 127,31 €.



Le montant des annuités d'emprunts 2026 s'élève à 16 833 €, dont 3 209 € de remboursement d'intérêts et 13 624 € de remboursement de capital.



Les grandes lignes du budget primitif 2026

- En Fonctionnement

Les Dépenses en 2026 :	315 252 €
Charges à caractère général	100 024 €
○ <i>dont la mise en œuvre du programme d'entretien des affluents de l'Allaine</i>	67 223 €
Charges de personnel et frais assimilés	136 000 €
Impôts et taxes	6 300 €
Amortissement	51 138 €
Autres charges de gestion courante	18 600 €
Charges financières (Intérêts)	3 190 €
Les Recettes en 2026 :	771 922 €
Résultat Fonctionnement reporté	456 670 €
Amortissement subventions	18 752 €
Impôts et taxes	283 000 €
○ <i>dont la taxe GEMAPI</i>	283 000 €
Dotations subventions et participations	13 500 €

↳ Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de **456 670 €** ; ce résultat prend en compte l'affectation du résultat (1068) d'un montant de 150 000 €.

- En Investissement

Les Dépenses en 2026 :	670 517 €
Opérations d'ordres de transferts entre sections	18 752 €
Opérations patrimoniales	10 000 €
Subventions	15 000 €
Emprunts et dettes assimilées	15 000 €
Immobilisations incorporelles (Frais d'études et de recherches)	404 057 €
○ <i>Dont l'étude de Restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars</i>	101 276 €
○ <i>Dont l'étude de danger de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle (dossier réglementaire)</i>	89 757 €
○ <i>Dont l'étude de réhabilitation de la vanne des Roselets</i>	40 000 €
○ <i>Dont l'étude d'aménagement à Froidefontaine</i>	50 000 €
○ <i>Dont l'étude de restauration de l'Ecrevisse</i>	120 000 €
Subventions d'équipement versées	87 000 €
○ <i>Dont le projet Restauration de la Bourbeuse (SNCF Réseau/GBCA/CCST)</i>	87 000 €
Immobilisations corporelles	120 708 €
○ <i>Dont les travaux d'accès à la vanne des Roselets</i>	60 000 €
Les Recettes en 2026 :	687 151 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	93 077 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	51 138 €
Opérations patrimoniales	10 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	153 000 €
Subventions d'investissements reçues	379 936 €

↳ La section d'investissement est excédentaire de **16 635 €**.

Le résultat global toutes sections confondues de l'exercice 2026 est excédentaire de 473 304€ avec le report 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte du **Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du budget annexe GEMAPI.**

2026-02-05 Budget annexe Gestion des déchets – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2026)

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'obtenir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule

➤ **Notre structure :**

Le service Gestion des Déchets se compose de :

- 6 agents de collectes titulaires,
- 5 agents polyvalents titulaires,
- une ambassadrice du tri contractuelle,
- 7 agents de déchetterie titulaires,
- 2 agents en charge de la direction du service dont un titulaire et un contractuel.

L'ensemble du personnel travaille à temps plein (35h) du lundi au samedi en fonction du poste occupé. Les horaires peuvent varier entre 4h et 17h30.

➤ **Perspectives budgétaires :**

✚ **Une augmentation des tarifs du SERTRID**

La part variable (traitement thermique avec valorisation énergétique à l'Ecôpole de Bourgogne) pour les ordures ménagères, refus de tri et encombrants passe de 92 €/T en 2025 à 96.60 €/T en 2026.

Le traitement des déchets végétaux reste à 64.86 €/la tonne.

✚ **Une évolution de la TGAP**

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes passe de 15€/la tonne à 16 €/la tonne.

✚ **Les biodéchets**

Le coût de traitement des biodéchets s'élève à 87€ TTC/la tonne contre 85€ TTC/la tonne en 2025.

✚ La collecte sélective

Les tarifs des différentes prestations comprises dans notre marché relatif au transport, tri et traitement de la collecte sélective sont en légère hausse.

PRESTATIONS	TARIF HT 2025	TARIF HT 2026
Location de bennes	59	59,18
Coût de transport	113	113,35
Coût de tri monomatériaux	45	45,14
Coût de tri multimatériaux en ECT	193	193,60
Caractérisations	150	150,47

QUELQUES CHIFFRES :

Selon le dernier référentiel national de l'ADEME datant de 2023, la moyenne d'ordures ménagères par an et par habitant sur le territoire français est de **223.5 kg**. Sur le périmètre de la CCST, la moyenne est de **153 kg/habitant en 2024**.

Concernant la collecte sélective, la moyenne nationale se situe à **52.8 kg** par an et par habitant, la moyenne des habitants du sud territoire est de **76 kg/habitant en 2024**.

QUELQUES INFORMATIONS :

Avec 15 bouteilles de lait en plastique, on fabrique un arrosoir
Avec 9 boîtes de conserve en acier, on fabrique une boule de pétanque
Avec 1 brique de lait, on fabrique un paquet de mouchoir
Avec 20 bouteilles en plastique transparent, on fabrique un oreiller
Avec 10 kg de journaux revues magazines, on fabrique 9 kg de papier recyclé neuf
Avec 6 briques de jus de fruits, on fabrique un rouleau de papier toilette
Avec 250 canettes d'aluminium, on fabrique un cadre de vélo
Avec 15 bouteilles en plastique transparent, on fabrique un pull en polaire
Avec 6 boîtes de céréales, on fabrique un carton

INDICATEURS D'ACTIVITE :

Evolution des tonnages en 2025 par rapport à 2024 :

- ✚ OMR : 3 118 Tonnes en 2025 (-1.95 % par rapport à 2024)
- ✚ Collecte sélective : 1 731 Tonnes en 2025 (-3.62 % par rapport à 2024)
- ✚ Déchets verts : 3 073 Tonnes en 2025 (-6.43 % par rapport à 2024)

Pour l'année 2025, nous avons comptabilisé :

- ✚ 67 891 passages à la déchetterie de Fêche l'Eglise et 27 228 passages à la déchetterie de Florimont (-4.55 % par rapport à 2024)
- ✚ 297 214 levées de bacs
- ✚ 969 badges d'accès en déchetterie attribués en 2025

Les éléments marquants de 2025

L'année 2025 a été marquée par :

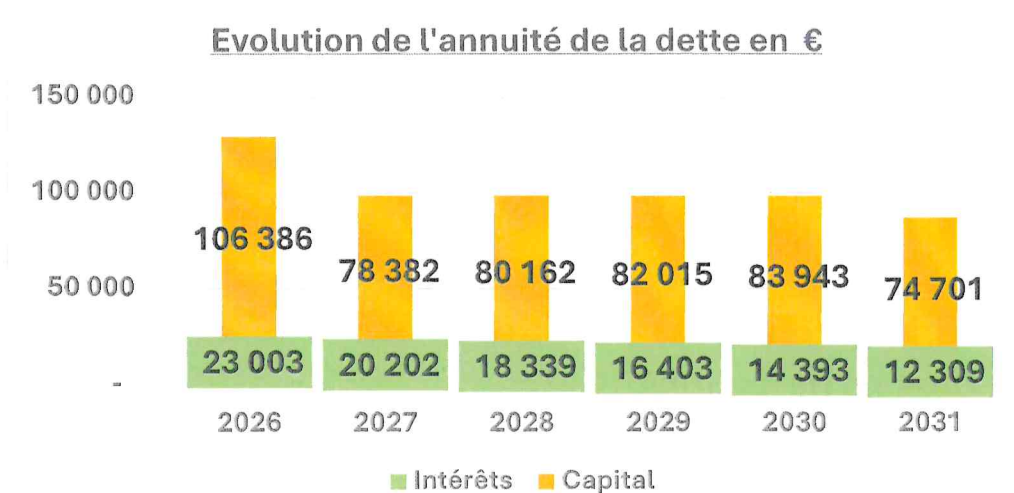
- L'acquisition d'un nouveau camion benne
- La réflexion sur la mise aux normes de la déchetterie de Fêche l'Eglise
- Une augmentation des contrôles de la qualité du tri

- La mise aux normes des stockages de carburants et d'Adblue

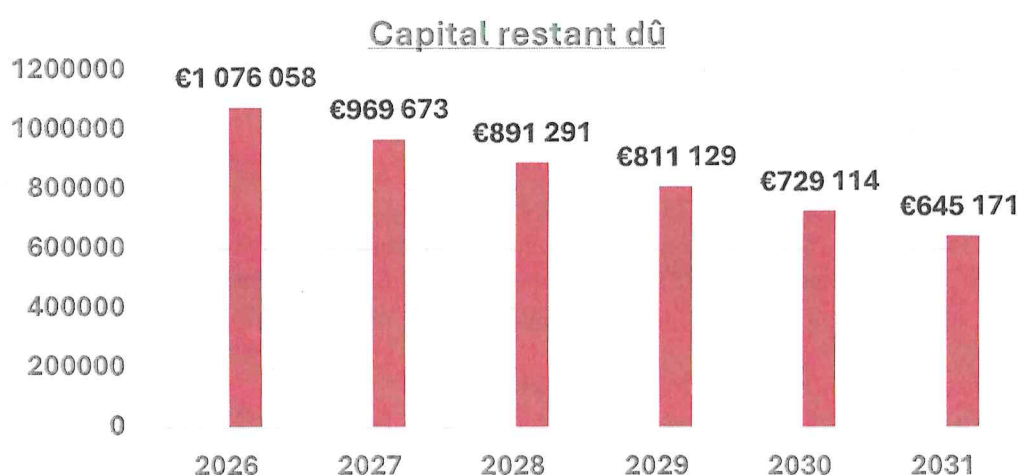
État actuel de la dette

Le capital restant dû en 2026 est de 1 076 058.38 € correspondant à 6 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2026 sera de 129 388.63 € dont 106 385.87 € de capital et 23 002.76 € d'intérêts.

Evolution de l'annuité de la dette en Euros



Capital restant dû



Une image du compte administratif 2025

Les premières projections laissent apparaître :

- Un **résultat déficitaire** à la section de fonctionnement de **-109 680.03 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 81 712.81 €.**

- Un **résultat excédentaire à la section d'investissement de 435 568.99 €** et un **résultat cumulé excédentaire de 634 505.50 €** en incluant l'excédent reporté 2025.
- Des **restes à réaliser à hauteur de 174 549.56 € en dépenses d'investissement, et à hauteur de 100 000 € en recette.**
- Soit un **excédent global y compris RAR de : 716 218.31 €**

	Résultats 2025	Résultats 2024 reportés	Tous exercices confondus	Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2026	
Fonctionnement	-109 680.03 €	191 392.84 €	81 712.81 €	Recettes	100 000.00 €
Investissement	435 568.99 €	198 936.51 €	634 505.50 €	Dépenses	174 549.56 €

Les orientations 2026

A-Travaux de mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise

La dernière réhabilitation de la déchetterie de Fêche l'Eglise date de 2007, le local des gardiens, ainsi que les locaux destinés aux déchets diffus spécifiques (DDS), aux déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont tous des algécos, présentant beaucoup de signes de vieillissement, mais aussi et surtout ne répondant plus aux normes actuelles (parois des Algeco ignifugés), cette non-conformité a été relevée suite à un contrôle de l'Apave, contrôle relatif aux installations classées.

Les filières de déchets se multiplient et nous n'avons plus l'espace nécessaire pour accueillir des contenants nous permettant un tri supplémentaire (dernier en date : les articles de sport et de loisirs). Nous profiterons donc de ces travaux pour optimiser l'espace et refaire les gardes corps au-dessus des bennes qui sont très abimés.

Tous les enrobés sont à reprendre, le passage des nombreux camions, les dépôts de benne les ont fortement détériorés.

Ce projet intégrera un dispositif réglementaire de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie.

B-Contrôle renforcé

Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, nous constatons une augmentation significative des erreurs de tri. Pour remédier à cela, notre projet est d'accentuer les contrôles des bacs jaunes en apposant des cravates de couleurs afin de sensibiliser les usagers aux bonnes consignes.

Dans les cas les plus extrêmes, le bac n'est pas collecté et nous demandons aux habitants de le retrier avant la prochaine collecte. Si le contenant est refusé une seconde fois, il sera collecté en bleu et une levée sera facturée.

Depuis un mois, nous effectuons également des vérifications de badges en déchetterie afin de limiter les prêts ainsi que les fraudes.

C-Encombrants

Etude de solutions pour réduire les apports en encombrants et améliorer le tri en déchetterie.

D-Déchets verts

Réflexion sur des alternatives pour le traitement des déchets verts.

E-Plâtre et huisseries

Conventionner avec un éco-organisme comme Ecomaison pour réduire nos coûts de traitement.

➤ Les projets d'investissements :

- Mise en service de la nouvelle BOM
- La réalisation des travaux de mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise
- Achat d'un godet pour le manitou
- Investissement dans des conteneurs à verre adaptés aux personnes en situation d'handicap
- Matériel de nettoyage pour les bacs Bio déchets
- Matériel de signalisation, affichage et éclairages pour les déchetteries (passage en LED)

Les grandes lignes du budget primitif 2026

En fonctionnement

Les dépenses 2026 : 3 536 350.00 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 2 182 850.00 €

Dont notamment :

- Traitement des déchets 1 810 000.00 €
- Frais de personnel 1 107 000.00 €
- Carburants 95 000.00 €
- Entretien matériel roulant 100 000.00 €

Charges financières (intérêts d'emprunts) 25 500.00 €

Dotation aux amortissements 212 000.00 €

Les recettes 2026 : 3 536 362.81 €

Dont notamment :

- Participation des usagers 2 730 200.00 €
- Soutien des Eco-organismes 597 700.00 €
- Vente de matériaux 104 000.00 €
- Excédent reporté 81 712.81 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 12.81 € à la fin de l'exercice 2026.
(sans report : - 81 700.00 €)

En investissement

Les dépenses 2026 : 1 094 984.92 €

Dont notamment :

- Remboursement d'emprunts en capital 106 385.87 €

• Constructions	601 648.29 €
• Immobilisations corporelles	376 150.76 €

Les recettes 2026 : 1 094 984.92 €

Dont notamment :

• Provision aux amortissements	212 000.00 €
• FCTVA	128 519.92 €
• Subventions d'investissements	114 959.50 €
• Emprunt	0 €
• Excédent reporté	634 505.50 €

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 094 984.92 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du budget annexe gestion des déchets

2026-02-06 Budget annexe Service Assainissement collectif – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2026)

Rapporteur : Christian RAYOT

Pour rappel, depuis mi-2016 la compétence assainissement est gérée intégralement en régie.

Les éléments marquants de 2025

En 2025, plusieurs opérations de travaux et études (section d'investissement) ont été réceptionnées ou engagées. Pour rappel ces travaux ont été engagés suite à des arrêtés préfectoraux de mise en demeure ou des non-conformités réglementaires. Il s'agit :

✓ **Travaux réceptionnés :**

- travaux de mise en séparatif des réseaux de Faverois tranche 1 :

Les travaux ont débuté le 1^{er} octobre 2024 et ont consisté en la création d'un réseau d'eaux usées strictes sur 740 ml et 32 branchements sur la RD 26 et la RD 463. Le montant des travaux s'élève à 548 540 € HT. Les travaux ont été réceptionnés à la date du 19/06/2025. Ces travaux ont été mutualisés avec le service eau potable. Il est prévu d'engager la tranche définitive des travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement et de remplacer le poste de relèvement de la station d'épuration au cours de l'exercice 2025.

- Travaux de mise aux normes de la station de traitement des eaux usées de Faverois

Ces travaux ont consisté en la démolition de l'ancienne station, au remplacement du poste de relèvement des eaux usées et des installations électriques, au remplacement de la clôture et du portail d'accès. Le montant des travaux s'élève à environ 110 000 € HT

- Travaux de mise en séparatif de la rue Rusconi (RD19) et de la rue de la 1ère Armée à Grandvillars :

Les travaux de mise en séparatif des réseaux ont débuté en novembre 2024 et ont fait l'objet d'une réception le 19/12/2025. Le montant des travaux est d'environ 350 000 € HT. Ils ont été réalisés conjointement avec le service eau potable, qui a procédé au renouvellement des anciennes conduites.

- Travaux de mise en séparatif des réseaux rue du 11^{ème} Dragon à Joncherey

Les travaux ont été réalisés conjointement avec la Ville de Joncherey. Ils ont été réceptionnés le 28/11/2025 pour un montant d'environ 170 000 € HT.

✓ **Travaux engagés et à réceptionner :**

- Travaux de mise en séparatif des réseaux sur l'ancien site Charpiot à Delle

Il s'est avéré nécessaire de mettre en séparatif les évacuations des maisons situées rue Charles De Gaulle et de mettre hors service l'ancien réseau unitaire par la création d'un réseau pluvial strict. Le coût des travaux est d'environ 70 000 € HT. Les travaux ont débuté mi-décembre 2025, ils seront réceptionnés en février 2026.

✓ **Etudes engagées :**

Initialement inscrit au budget 2024, le service a été contraint de décaler la réalisation de son schéma directeur d'assainissement sur l'exercice 2025. Le marché a été notifié fin octobre 2025 pour un montant de 230 000 €. La durée d'études est d'environ 18 mois.

Les prévisions 2026 : études et travaux

- Etudes en section de fonctionnement

Le service se doit d'engager les études en lien avec la production documentaire exigée par les textes réglementaires (arrêté du 21 juillet 2015) : 2 études d'analyse des risques de défaillance, les mises à jour des manuels d'autosurveillance, le diagnostic RSDE et la recherche de PFAS.

- Travaux en section d'investissement

Le service engagera de nouvelles **opérations d'investissement** :

- Travaux tranche 2 de Faverois : il s'agit de remplacer le collecteur d'eaux usées longeant le ruisseau le Charmey, de mettre en séparatif la rue des Prés et la rue Basse pour un montant estimé à 700 000 € HT.
- Etude de rénovation et d'augmentation des capacités de traitement de la station d'épuration de Grandvillars
A ce stade le service assainissement a confié plusieurs missions pour mener à bien cette étude, qui va se dérouler sur 2026-2027.
- Travaux de création d'un réseau de transfert des eaux usées sur les communes de Brebotte et de Grosne. Ces travaux, d'un montant d'environ 1 600 000 € HT devaient débuter en juillet 2025. Ils ont été décalés à mi-mars 2026. D'autres tranches de travaux seront à prévoir au cours des prochains exercices pour desservir Brebotte, Grosne et Froidefontaine.

Autres investissements prévus en 2026 : acquisition de 3 nouveaux véhicules de service, compte tenu de l'âge (14 à 15 ans), de l'état et du kilométrage des véhicules actuels.

Image du compte administratif 2025

	Résultats 2025 projection	Résultats 2024 reportés	résultats tous exercices confondus
Fonctionnement	134 689,11 €	232 257,89 €	366 947,00 €
Investissement	-130 664,34 €	2 140 868,31 €	2 010 203,97 €
Total année	4 024,77 €	2 373 126,20 €	2 377 150,97 €

Avec la projection du CA 2025 et les résultats des années précédentes reportés, les deux sections budgétaires sont excédentaires :

- section de fonctionnement : 366 947 € HT
- section d'investissement : 2 010 203,97 € HT

- Section de fonctionnement

Les premières projections laissent apparaître un résultat 2025 excédentaire en section de fonctionnement : 134 689,11 € HT. Les dépenses de fonctionnement seront inférieures aux dépenses inscrites au budget 2025 d'environ 130 000 € HT. Les recettes seront supérieures aux prévisions de 2025 (+ 90 000 € HT).

- Section d'investissement (hors RAR)

La projection du CA2025 laisse apparaître une section d'investissement déficitaire de 130 664,34€ HT. Avec les résultats reportés, la section d'investissement est à + 2 010 203,97€HT.

- Section d'investissement : les RAR

Les restes à réaliser 2025 représentent un solde négatif.

	RAR 2025	solde RAR 2025
Dépenses	2 097 131,42 €	-1 414 693,42 €
Recettes	682 438,00 €	

Etat et structure de la dette en 2025

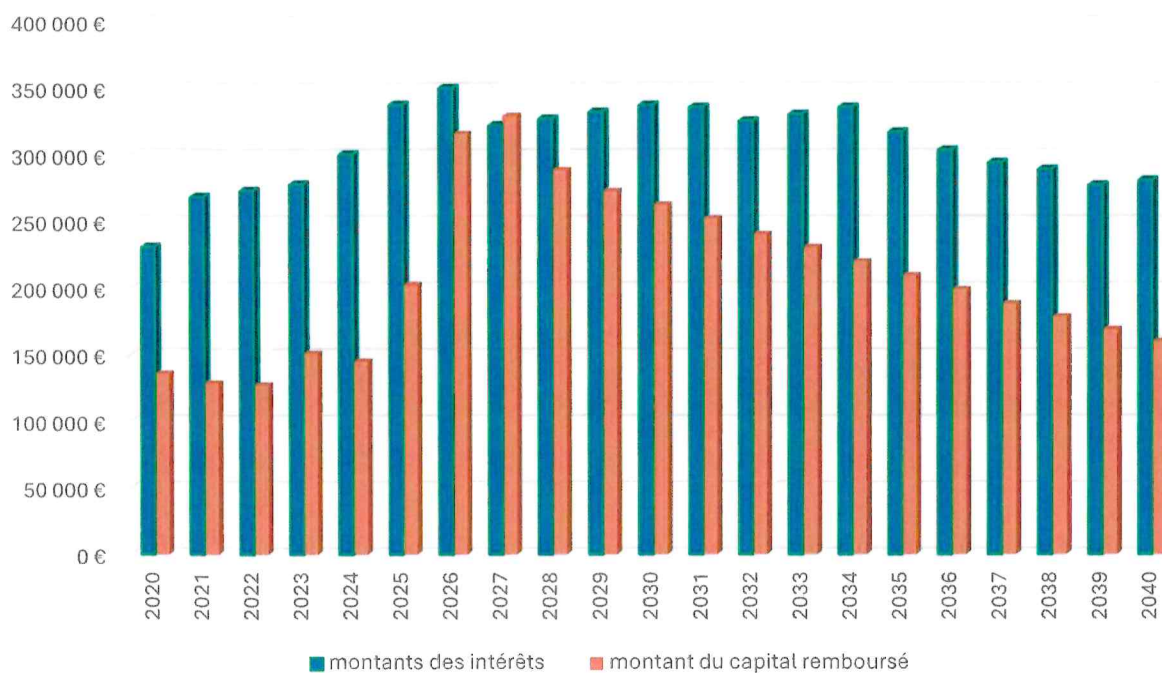
Pour mémoire, quatre emprunts ont été réalisés depuis 2018 :

- 2018 : 500 000 €
- 2019 : 2 500 000 €
- 2023 : 1 000 000 €
- 2024 : 1 800 000 €

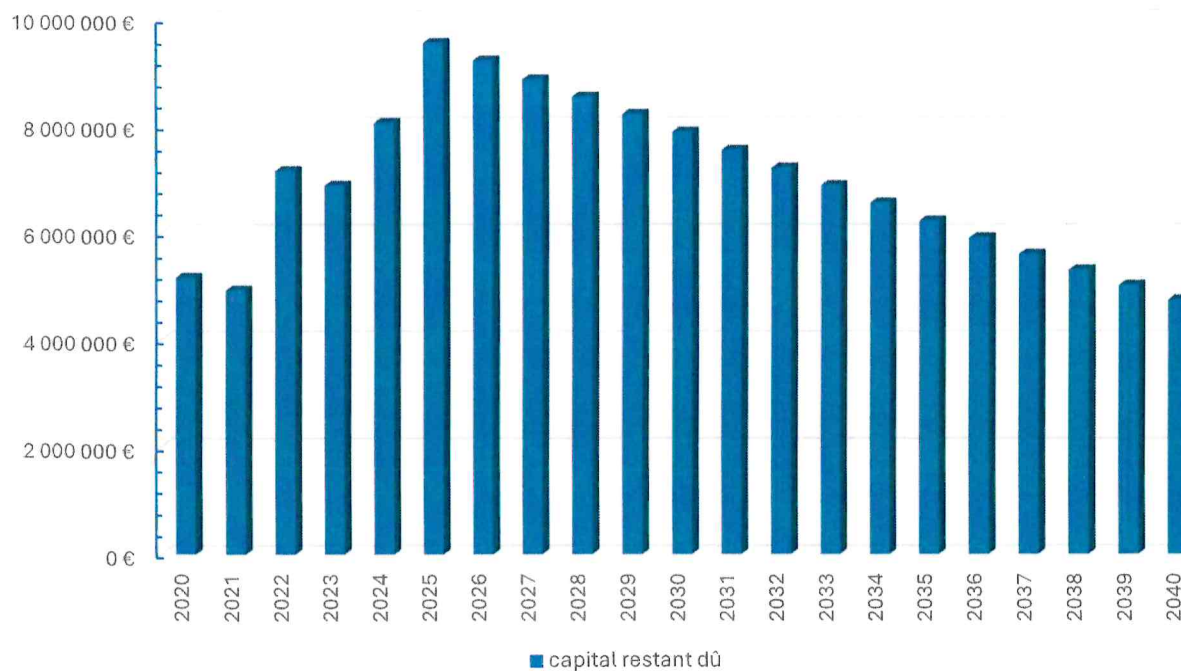
Le **capital restant à rembourser** au 31/12/2025 est de 9 560 354,38 € HT.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution de la composition actuelle de la dette et le capital restant dû entre 2020 et 2040.

Evolution de la composition de la dette entre 2020 et 2040



Evolution du capital restant dû entre 2020 et 2040



Rappel des investissements réalisés depuis la prise de compétence

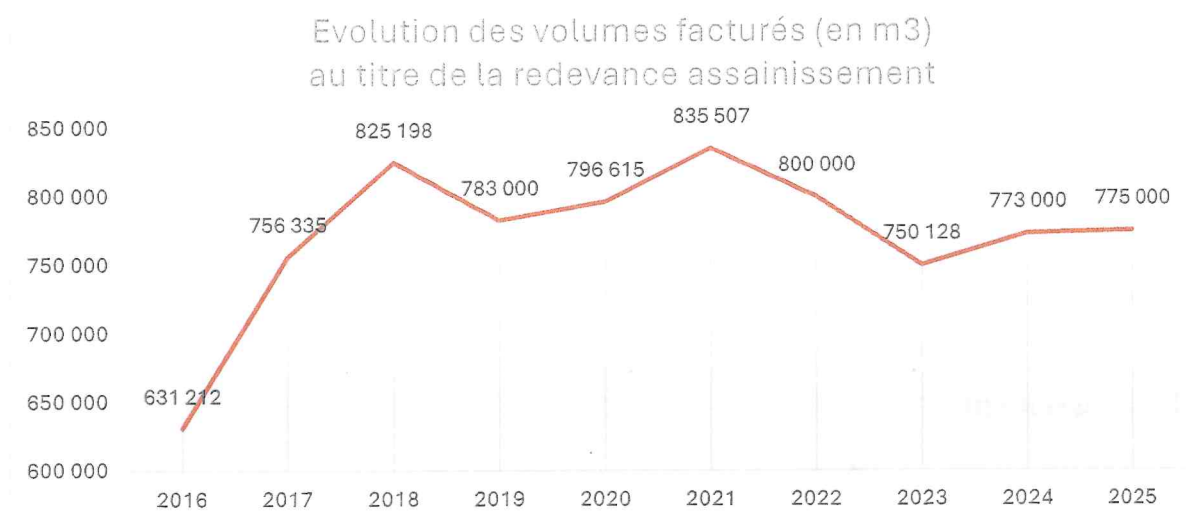
Investissements annuels réalisés en € HT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	280 000 €	492 000 €	512 000 €	1 438 000 €	1 396 000 €	2 710 000 €	1 484 000 €	1 246 000 €
463 000 €	802 000 €	1 685 000 €	2 875 000 €	1 164 751 €	2 860 021 €	1 798 125 €		

En 2025 il y a eu 1 798 125 € d'investissements.

Depuis la prise de compétence, le montant total investi représente 21 205 897 € HT.

Evolution des recettes : la redevance assainissement

La prévision des volumes consommés d'eau potable est en légère hausse depuis 2023. En 2025 les volumes vendus s'élèvent à 775 000 m³ (annulations comprises).



☞ Pour 2026, les prévisions de recettes prennent en compte **un volume annuel vendu de 775 000 m³**.

Le tarif de la redevance assainissement a été augmenté de 0,80 € au second semestre 2025. Il s'élève à **3,04 euros HT/ m³**. Cette augmentation a généré une recette supplémentaire d'environ 400 000 € HT.

Les grandes lignes du budget primitif 2026

En Fonctionnement

↳ **Les dépenses : 2 660 783 €**

Charges à caractère général représentent 855 700 € dont :

- Remboursement de frais à la CCST	85 000 €
- Entretien, réparation sur réseaux	135 000 €
- Energie, eau	235 000 €
- Produits de traitements	115 000 €
- Traitement des boues	60 000 €
- Sous-Traitance générale	60 000 €
- Etudes	40 000 €

Charges du personnel et frais assimilés	500 000 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	288 800 €
Dotation aux amortissements	809 800 €
Charges exceptionnelles	62 000 €
Provisions pour risques	30 000 €

↳ **Les recettes : 3 171 596 €**

Redevance assainissement	2 356 000 €
Travaux facturés aux abonnés	22 000 €
Participation assainissement collectif	23 000 €
Participation subventions d'exploitation	90 000 €
Amortissement subventions	266 000 €
Excédent cumulé reporté	366 947 €

☞ La section de fonctionnement est excédentaire de **510 813 €** (dont 366 947 € de report des exercices précédents).

En Investissement

↳ **Les dépenses : 4 170 576 €**

- Opérations d'ordre	266 000 €
- Emprunts et dette	350 000 €
- Etudes	229 290 €
- Immobilisations corporelles (21)	750 400 €
- Immobilisations en cours (23)	2 573 800 €

↳ **Les recettes : 4 571 355 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 010 203 €
Subventions d'investissements	1 751 372 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	809 800 €

☞ La section d'investissement est excédentaire de **400 778 €** tous exercices confondus (grâce aux reports des exercices précédents, évalués à 2 010 203 € HT).

Le résultat global de l'exercice 2026 est excédentaire de 911 591 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2026 du budget annexe d'assainissement collectif**

2026-02-07 Budget annexe Service Assainissement non collectif (SPANC) -Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2026)

Rapporteur : Christian RAYOT

Situation

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (dit SPANC) de la CCST existe depuis la prise de compétence assainissement soit au 1^{er} janvier 2009.

Le SPANC compte environ 1 150 abonnés.

Dans l'objectif de mutualiser les moyens et d'assurer la continuité du service public, le service assainissement non collectif est associé au service assainissement collectif. C'est pourquoi un poste de technicien assainissement est mutualisé entre les deux services.

Bilan 2025

- Externalisation des contrôles à mi période

Afin d'assurer la continuité de service aux usagers, il a été fait appel à un bureau d'études en 2025.

L'externalisation des contrôles a permis la réalisation de la campagne de contrôles sur la commune de Suarce (86 contrôles réalisés sur 127). Elle a permis la réalisation de 125 contrôles tous confondus.

- Vidanges

Les vidanges constituent une prestation facultative proposée par le service aux usagers, via un marché public. En 2025, 38 usagers ont sollicité la CCST. Ce nombre est très inférieur aux années précédentes (environ 65 unités en moyenne).

Objectifs 2025

L'année 2026 sera marquée par différents évènements :

- la reprise progressive des contrôles par un technicien de la CCST.
- la mise à jour du règlement de service prévue depuis 2024.
- au premier semestre 2026, 30 contrôles périodiques seront réalisés sur les installations présentant des risques sanitaires avec l'appui d'un sous-traitant.
- au second semestre 2026, les contrôles seront effectués en interne, avec un objectif fixé à 90 contrôles périodiques.

Image du compte administratif 2025

	Résultats 2025 projection	Résultats 2024 reportés	Résultats tous exercices confondus
Fonctionnement	-14 589,30 €	51 536,77 €	36 947,47 €

Il n'y a pas eu d'investissement dans le budget SPANC depuis 2009.

La projection du CA 2025, sans reprise des résultats antérieurs, est de – 14 589,30 €. Avec les résultats reportés, la section de fonctionnement 2025 est bénéficiaire de 36 947,47 €.

Les grandes lignes du budget primitif 2026

En Fonctionnement

En dépenses : 37 000 €

Dont notamment :

Charges à caractère général 20 600 €

Dont notamment :

↳ Prestations de vidange 9 500 €

↳ Honoraires (prestations de service) 10 000 €

Charges de personnel 15 000 €

En recettes : 55 061 €

Résultat d'excédent reporté 36 947 €

Vente de produits (contrôles et vidanges) 18 114 €

☞ La section de fonctionnement est excédentaire de 18 061 € tous exercices confondus (grâce au report des résultats antérieurs, évalués à 36 947 €).

En investissement

Sans objet.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2026 du budget annexe d'assainissement non collectif (SPANC)

2026-02-08 Budget annexe Service des Eaux – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2026)

Rapporteur : Christian RAYOT

La compétence eau potable a été prise par la Communauté de communes Sud Territoire au 1^{er} janvier 2004. Depuis mars 2010, la collectivité a fait le choix d'exploiter directement en régie ses différents réseaux et infrastructures afin d'avoir la maîtrise totale. Cela aboutissant en 2020, à une gestion de l'eau potable sur la totalité des 27 communes de la CCST et en 2021 à l'autosuffisance de la collectivité.

Ainsi le service des Eaux alimente 9450 abonnés, et gère 250 kilomètres de réseaux (hors branchements), 9 unités de production, 16 réservoirs de stockage et 17 installations (stations de reprise ou de surpressions).

Les éléments marquants de 2025

L'année 2025 a surtout été marquée par :

- Le renouvellement de 1,9 km de conduites à Faverois, Grandvillars et Beaucourt,
- La réhabilitation du château d'eau de Croix,
- Le remplacement d'une pompe du captage de Boron,
- Le renforcement de projet de territoire l'Eau d'Ici.

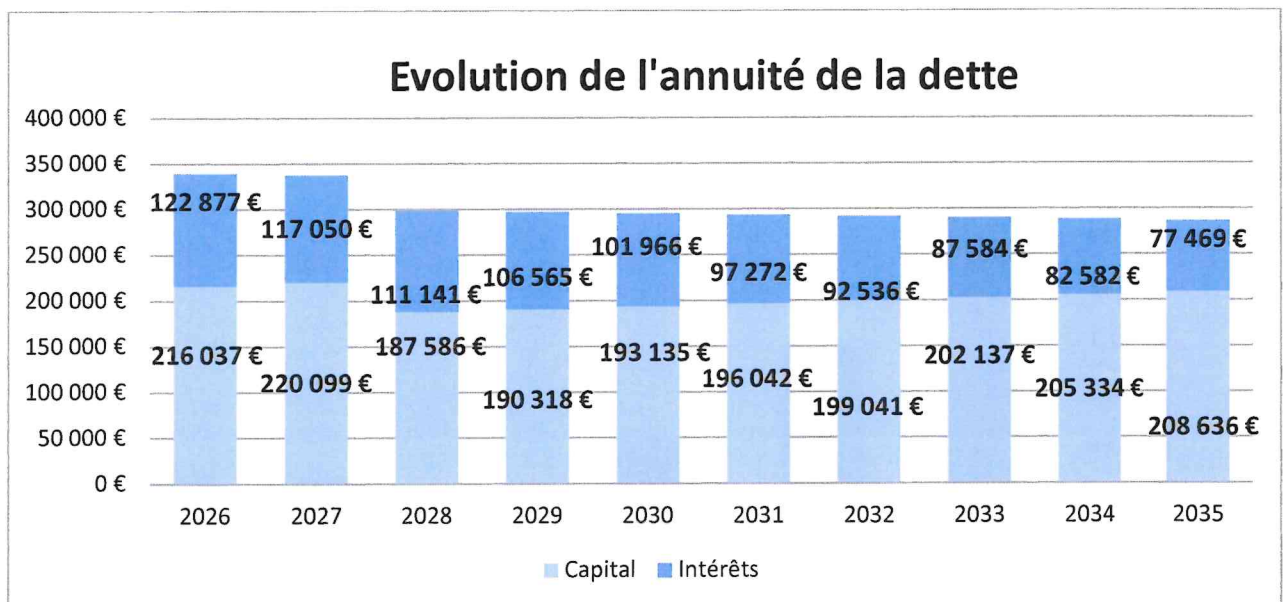
Etat de la dette

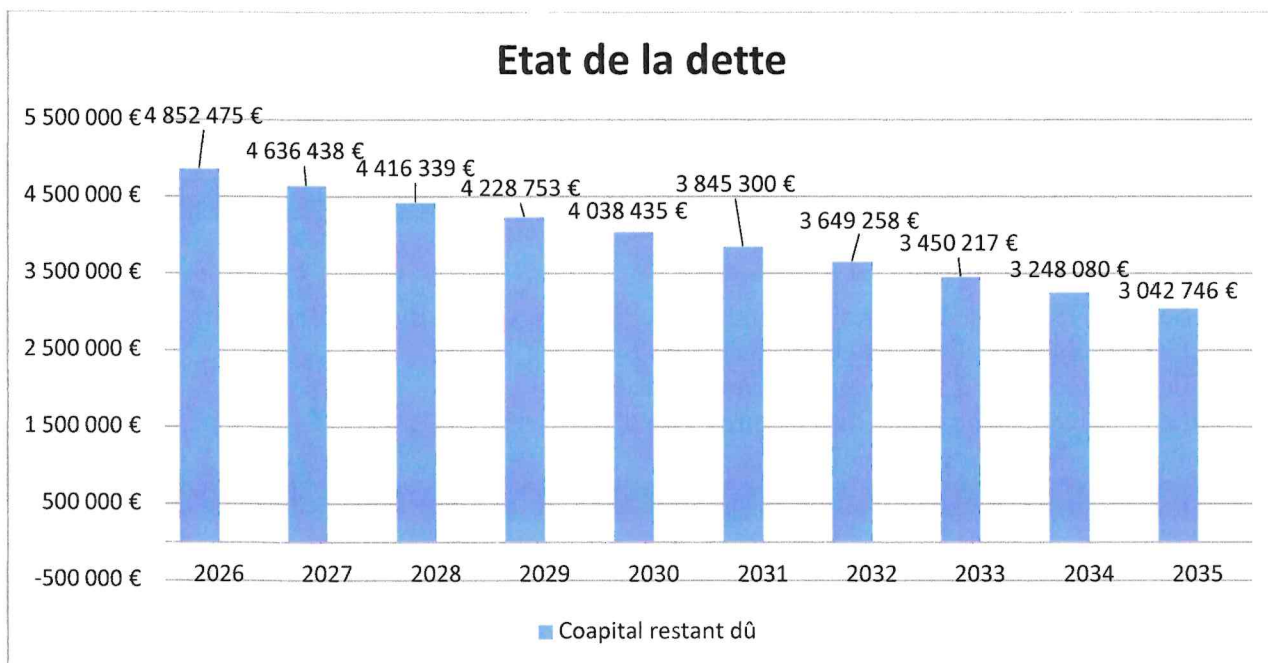
En 2026, le capital restant à rembourser est de **4 852 475 euros**, contre 5 064 589 euros en 2025.

L'annuité budgétisée représente alors un remboursement de 216 037 euros en capital et 122 877 euros en intérêts, soit une charge financière supplémentaire totale de **338 914 euros** sur 2026

Montant qui ne met pas en péril la capacité de remboursement de la dette.

Etat de la dette actuelle

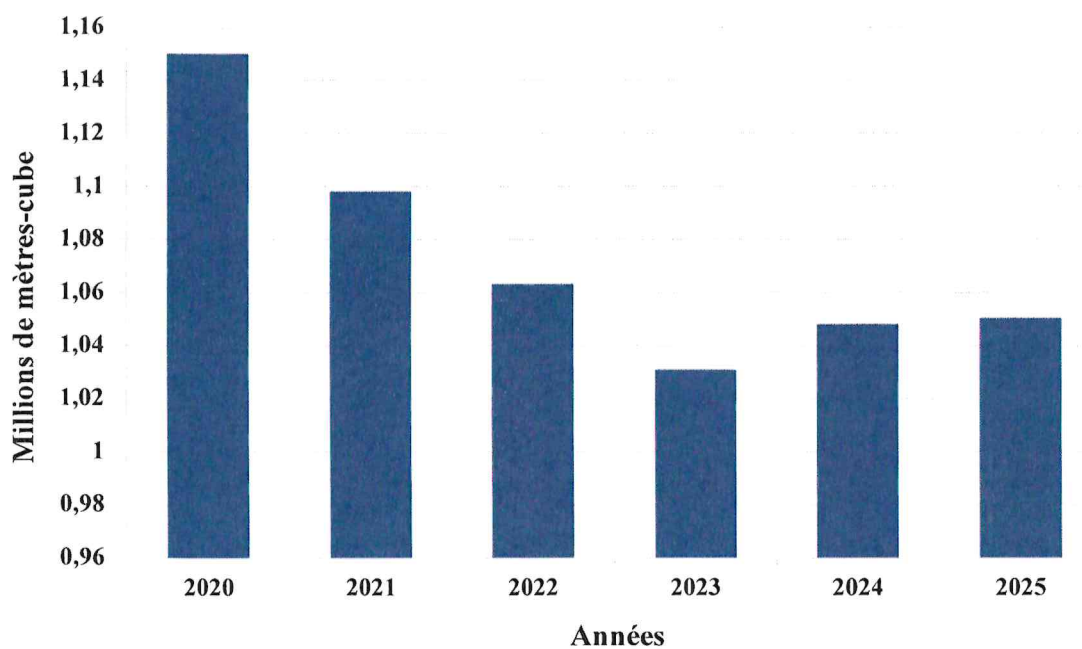




Évolution des recettes (vente d'eau)

La vente d'eau en 2025 s'est stabilisée à 1 050 306 m³, soit 0,2% de plus par rapport à 2024.

Evolution des ventes d'eau sur les 27 communes de la CCST



☞ Nous pouvons envisager un volume d'eau vendu pour 2026, au moins équivalent à celui des deux dernières années, c'est-à-dire d'environ 1 050 000 m³, représentant des recettes de l'ordre de 1 960 000 euros.

Ceci avec un prix pour la consommation d'eau à 1,69 €/m³ HT et une part fixe de 19.15€. Tarifs inchangés depuis le 1^{er} janvier 2017.

S'ajoute, depuis cette année, 0,39 euros/m³ de la nouvelle redevance sur la consommation et 0,04 euros/m³ de la redevance sur la performance du réseau, toutes les deux prélevées pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Et enfin la TVA de 5.5% vient aussi s'appliquer.

Tableau comparatif du coût de l'eau potable

Coût par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (ratio national)

Collectivités	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur DN15	Redevances AERMC en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € HT	Montant TVA (à 5,5 %)	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € TTC
CCST (taux 2025)	1,69	19,15	0,44	274,75	15,11	289,86
Moyenne pour 10000 à 50000 hab (taux 2023)				286,40	15,75	302,15
Moyenne nationale (taux 2024)				278,40	15,31	293,71
Grand Belfort (taux 2024)	1,53	40,00	0,536	287,92	15,84	303,76
PMA (2024)	1.59	47,89	0,494	297,97	16,39	314,36
Syndicat Saint Nicolas (2024)	1,59	41,00	0,44	284,60	15,65	300,25
Syndicat Giromagny (2024)	1,818	42,00	0,62	334,57	18,40	352,97

source : rapports SISPEA (eaufrance.fr)

Les investissements 2025

Travaux sur les ouvrages :

- Remplacement d'une des deux pompes du captage de Boron pour 8 330€ HT,

Travaux sur le réseau public :

- Renouvellement des conduites rues Principales et de Delle à Faverois, pour 229 001 €HT,
- Renouvellement des conduites rues Pierre de Coubertin et du Lieutenant Rusconi pour 279224€HT,
- Renouvellement de la conduite rue des Verdots à Beaucourt pour 91 878 €HT,

- Suppression d'une conduite d'eau vétuste avec transferts de 13 branchements individuels rue Principale à Suarce pour 37 170 euros HT,
- Suppression d'une conduite d'eau vétuste avec transfert de 2 branchements individuels rue d'Alsace à Chavannes-les-Grand pour 9 776 euros HT.
- Reprise de 4 branchements individuels sur une nouvelle conduite impasse Rimbot à Villars-le-Sec pour 40 117 euros HT.

Qualité d'Eau :

- Les prestations de la chambre d'agriculture dans le cadre du programme l'Eau d'Ici pour préserver la qualité des eaux captées, pour 33 495€.

Modernisation du service :

- L'achat de 400 compteurs équipés pour la télé relève pour 26 420€ HT.

Une image du compte administratif 2025 provisoire :

Les premières projections laissent apparaître pour l'année écoulée :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice déficitaire de **65 000 euros** et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de **361 000 euros**.
- A la **section d'investissement**, un résultat déficitaire de **370 000 euros** et un résultat cumulé de **252 000 euros**.

Soit un excédent global fin 2025 s'établissant à hauteur de **764 000€ en y intégrant les restes à réaliser**.

	Résultats 2025	Résultats 2024 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2026
Fonctionnement	-65 000€	426 000€	361 000€	Dépenses	184 000€
Investissement	-370 000€	622 000€	252 000€	Recettes	335 000€
Total cumulé			764 000€		

Les grandes lignes du Budget Primitif 2026

En fonctionnement

Les dépenses – 3 025 000 euros HT

Charges à caractère général	1 081 000€ dont :	
<i>entretien et réparation du réseau et installation</i>	420 000 €	
<i>énergie</i>		190 000 €
<i>maintenance préventive</i>		25 000€
<i>remboursement BG</i>		120 000€
<i>analyses eau et autocontrôle</i>		50 000 €

<i>achat petits équipements</i>	30 000 €
<i>reversement redevances prélèvement et performance</i>	80 000 €
<i>autres charges</i>	131 000 €
Charges de personnel	635 000 €
Reversement redevance consommation	425 000 €
Virement section investissement	0 €
Dotation aux amortissements	680 000 €
Admissions non valeurs et licences	20 000 €
Charges financières (dont intérêts d'emprunts)	126 000 €
Charges exceptionnelles	50 000 €
Provisions pour risques	8 000 €

Les recettes –3 025 000 euros HT

Vente d'eau aux abonnés	1 960 000 €
Redevances agence de l'Eau	442 000 €
Travaux facturés aux abonnés	50 000 €
Amortissement subventions	33 000 €
Produits divers	18 000 €
Produits exceptionnels	161 000 €
Excédent reporté 2025	361 000 €

Soit un exercice 2026 à l'équilibre en fonctionnement.

En Investissement

Les dépenses –1 305 000 euros HT

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 33 000 € pour l'amortissement des subventions,
- 40 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 220 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 184 000 € pour couvrir les restes à réaliser,
- 828 000 € pour les immobilisations (études, travaux et matériels neufs).

Les restes à réaliser concernent principalement :

- 39 000 € pour achever les travaux de réhabilitation du château de Croix,
- 81 000 € pour le renouvellement des conduites à Grandvillars et Beaucourt,

- 64 00€ pour la modernisation du service (compteurs télérelève, recherche fuites et télégestion).

Les études et travaux à engager sur 2026 représentent 829 000 euros HT dont :

- Les études, pour le PGSSE, les ressources stratégiques majeures et le PTGE, à 108 000€,
- Les actions agricoles pour maintenir la qualité de l'eau, pour 70 000€,
- Le renouvellement de la conduite rue Charles de Gaulle à Grosne pour 251 000 €,
- La suppression d'une conduite avec transfert des branchements rue des Carrières à Suarce, à 35000 €,
- Le programme de renouvellement de branchements particuliers pour 50 000€,
- La modernisation du service (compteurs télérelève et nouveau véhicule) pour 70 000€,
- Les maintenances curatives (pompes, surpresseurs, vannes motorisées, etc.) pour 30 000€.

Les recettes –1 305 000 euros HT

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 680 000 € de provision aux amortissements,
- 38 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 335 000 € de subventions (RAR inclus),
- 252 000 € d'excédent reporté de l'année 2025.

Soit un exercice 2026 à l'équilibre pour l'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du budget annexe service Eau.**

2026-02-09 Service Général – Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation avant le Budget primitif 2026

Rapporteur : Daniel FRÉRY

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ..., jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ... »,

Pour permettre le règlement d'une facture suite à l'acquisition d'un ordinateur de remplacement pour le siège et d'une enceinte connectée pour l'école de musique,

Pour permettre le règlement des derniers avenants relatifs au marché de réhabilitation du futur siège – tranche 1,

Pour permettre le versement de l'avance en compte courant d'associé à la SEM Sud Développement (2^{ème} versement) conformément à la délibération n° 2025-03-26C,

Il conviendrait que les membres du Conseil communautaire autorisent le Président à réaliser les dépenses correspondantes ci-dessous avant le vote du budget primitif 2026.

Chapitre	Article	Objet	Montant TTC
21 – Immobilisations corporelles	21838 -autre matériel informatique	Remplacement ordinateur portable - siège	1 308.00
21– Immobilisations corporelles	2188 – autre immobilisation corporelle	Enceinte connectée – école de musique	649.00
23 - Immobilisations en cours	2313- constructions	Avenants marché siège / moquette de pierre hors marché	69 000.00
26 - Participations	261 – titre de participation	Apport compte courant SEM	300 000.00

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant le vote du budget primitif 2026,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.**

2026-02-10 Avenants au marché de travaux « Réhabilitation du futur siège – tranche 1 »
Rapporteur : Daniel FRÉRY

Vu les délibérations n°2023-07-01, 2024-01-19, 2024-04-25, 2024-05-22, 2024-06-12, 2025-03-27,

Vu les procès-verbaux des CAO du 14/12/2023, 23/05/2024, 29/09/2024, 10/04/2025,

Vu le procès-verbal de la CAO du 03/07/2025,

Vu le procès-verbal de la CAO du 25/09/2025,

Vu le procès-verbal de la CAO du 05/03/2026,

Vu l'article L2194-1 du Code de la commande publique,

Une consultation a été lancée le 8 novembre 2023 pour un marché de travaux concernant la réhabilitation (travaux de gros œuvre et second œuvre) du bâtiment situé 28, faubourg de Belfort à Delle, anciens bureaux de l'entreprise LISI, afin d'y délocaliser le siège de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Il s'agit de la première tranche des travaux, concernant l'enveloppe du bâtiment (travaux de gros œuvre rendus nécessaires) et l'aménagement intérieur de 2 étages (rdc + 1er étage).

D) AVENANT N° 1 POUR LE LOT 02 « VRD » ENTREPRISE L'AUBE

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires :
 1/ Fourniture et pose de 2 candélabres

Il est précisé qu'il s'agit de travaux imprévus et nécessaires, conformément à l'article L2194-1 du Code de la commande publique.

L'évaluation de l'ensemble des travaux modificatifs est la suivante :

Total en plus-value HT	4 714.00 € HT
Total en moins-value HT	0 € HT
TOTAL PLUS VALUES HT	4 714.00 € HT

Soit une plus-value HT **4 714.00 € HT**

Nouveau montant des travaux :

	€ HT	TVA 20 %	€ TTC
Montant marché	17 550.00	3 510.00	21 060.00
Montant avenant n° 01	4 714.00	942.80	5 656.80
NOUVEAU MONTANT TOTAL MARCHÉ	22 264.00	4 452.80	26 716.80

Le nouveau montant du marché pour le lot 02 de l'entreprise L'AUBE après l'avenant n° 1 est arrêté à la somme de 22 264.00 € HT soit 26 716.80 € TTC soit + 26.86 % par rapport au montant initial du marché.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

II) AVENANT N° 2 POUR LE LOT 03 « GROS OEUVRE » L'AUBE

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires notamment de bouchements de trous et de dépose de béton.

L'évaluation de l'ensemble des travaux modificatifs est la suivante :

Total en plus-value HT	12 520.35 € HT
Total en moins-value HT	0 € HT
TOTAL PLUS VALUES HT	12 520.35 € HT

Soit une plus-value HT **12 520.35 € HT**

Nouveau montant des travaux :

	€ HT	TVA 20 %	€ TTC
Montant marché	184 275.00	36 855.00	221 130.00
Montant avenant n°01	18 252.67	3 650.53	21 903.20
Montant avenant n° 02	12 520.35	2 504.07	15 024.42
NOUVEAU MONTANT TOTAL MARCHÉ	215 048.02	43 009.60	258 057.62

Le nouveau montant du marché pour le lot 03 de l'entreprise L'AUBE après l'avenant n° 2 est arrêté à la somme de 215 048.02 € HT soit 258 057.62 € TTC soit + 16.70 % par rapport au montant initial du marché.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

III) AVENANT N° 3 POUR LE LOT 07 « MENUISERIES INTERIEURES » L'AUBE-

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires :

1/ portes sous-sol archives (demande du contrôleur technique)

2/ portes coupe-feu (demande du contrôleur technique)

Il est précisé qu'il s'agit de travaux imprévus et nécessaires, conformément à l'article L2194-1 du Code de la commande publique.

L'évaluation de l'ensemble des travaux modificatifs est la suivante :

Total en plus-value HT	5 638.00 € HT
Total en moins-value HT	€ HT
TOTAL PLUS VALUES HT	5 638.00 € HT

Soit une plus-value HT **5 638.00 € HT**

Nouveau montant des travaux :

	€ HT	TVA 20 %	€ TTC
Montant marché	59 475.00	11 895.00	71 370.00
Montant avenant n°01	5 948.88	1 189.78	7 138.66
Montant avenant n°2	16 998.39	3 399.68	20 398.07
Montant avenant n° 03	5 638.28	1 127.696	6 765.94
NOUVEAU MONTANT TOTAL MARCHÉ	88 060.55	17 612.11	105 672.66

Le nouveau montant du marché pour le lot 07 de l'entreprise L'AUBE après l'avenant n° 3 est arrêté à la somme de 88 060.55 € HT soit 105 672.66 € TTC soit + 48.063 % par rapport au montant initial du marché.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

IV) AVENANT N° 1 POUR LE LOT 13 « ELECTRICITE » ENTREPRISE L'AUBE

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires – compléments d'éclairage à la demande du maître d'ouvrage, compléments pour installation sono et vidéoprojecteur – mise en place réseau ondulé – remplacement compteur C4/C5 pour ENEDIS

Il est précisé qu'il s'agit de travaux imprévus et nécessaires, conformément à l'article L2194-1 du Code de la commande publique.

L'évaluation de l'ensemble des travaux modificatifs est la suivante :

Total en plus-value HT	18 700.06 € HT
Total en moins-value HT	0 € HT
TOTAL PLUS VALUES HT	18 700.06 € HT

Soit une plus-value HT

18 700.06 € HT

Nouveau montant des travaux :

	€ HT	TVA 20 %	€ TTC
Montant marché	85 800.00	17 160.00	102 960.00
Montant avenant n° 01	18 700.06	3 740.01	22 440.07
NOUVEAU MONTANT TOTAL MARCHÉ	104 500.06	20 900.01	125 400.07

Le nouveau montant du marché pour le lot 13 de l'entreprise L'AUBE après l'avenant n° 1 est arrêté à la somme de 104 500.06 € HT soit 125 400.07 € TTC soit + 21.795 % par rapport au montant initial du marché.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider le nouveau montant du lot 02 du marché de réhabilitation du futur siège de la CCST suite à l'avenant n°1 présenté ci-dessus,**
- **De valider le nouveau montant du lot 03 du marché de réhabilitation du futur siège de la CCST suite à l'avenant n°2 présenté ci-dessus,**
- **De valider le nouveau montant du lot 07 du marché de réhabilitation du futur siège de la CCST suite à l'avenant n°3 présenté ci-dessus,**
- **De valider le nouveau montant du lot 13 du marché de réhabilitation du futur siège de la CCST suite à l'avenant n°1 présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

2026-02-11 SPL Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté - Rapport annuel pour l'année 2024

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2018-02-15 du 08 mars 2018 relative à l'entrée de la Collectivité dans le capital de l'Agence Économique Régionale Bourgogne-Franche-Comté,

Préambule

L'Agence Economique Régionale Bourgogne-Franche-Comté, dans laquelle la Communauté de communes du Sud Territoire détient une action, est issue du rapprochement en 2017 de l'ARDIE Bourgogne et de la SPL ARD Franche-Comté.

Cette SPL est au service du développement économique de la Région BFC. Elle a pour mission d'assurer le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi, d'accompagner les projets d'innovation et de transition écologique et de promouvoir l'attractivité économique de la Région en accompagnant les différents territoires dans leur politique de développement économique.

Grâce à son ancrage territorial, l'Agence compte en 2024, aux côtés de la Région, 85 EPCI actionnaires (entrée en 2024 de deux nouveaux EPCI), sur les 113 de Bourgogne-Franche-Comté.

La Communauté de communes du Sud Territoire est représentée au sein de l'Assemblée Spéciale par Monsieur RAYOT.

1. Gouvernance de la SPL

Président	Jean-Claude LAGRANGE
Vice-Présidents	Arnaud MARTHEY Didier KLEIN
Directrice générale	Martine ABRAHAMSE-PLEUX

Le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs :

11 administrateurs pour le Conseil Régional, 7 administrateurs pour les EPCI.

Sont présents également 12 membres associés censeurs du monde économique (6 partenaires et 6 industriels).

L'Assemblée Spéciale, organe d'informations, d'échanges et de préconisations est composée de 85 élus issus des EPCI actionnaires.

Le Comité de Contrôle Analogue, issu des services du Conseil régional et des services des EPCI, est composé de 89 membres et est présidé par Olivier RITZ

L'Instance Économique Régionale composée de 72 membres a un rôle de relais des actions de l'Agence. Elle est force de proposition et de cohésion avec le monde économique.

En 2024, 18 réunions de gouvernance ont été organisées :

- 4 conseils d'administration + 1 Conseil d'Administration Extraordinaire ;
- 4 Assemblées Spéciales ;
- 4 Comités de Contrôle Analogue ;
- 4 Instances Économiques Régionales ;
- 1 Assemblée Générale Ordinaire.

2. Situation financière de la SPL

Capital social	1 000 000,00 €
Chiffre d'affaires 2024	4 467 424,16 €
Chiffre d'affaires par activités	Marché 2024 Région = 4 148 239,00 € HT
	EPCI 2024 = 318 518,49 € HT
Bénéfice de l'exercice 2024	141 245,16 €

3. Synthèse de l'activité de la SPL

5 pôles métiers avec :

- Pôle Développement et Prospection ;
- Pôle innovation et Recherche ;
- Pôle Transition Énergétique et Économie Durable ;
- Pôle Intelligence Économique et Territoriale ;
- Pôle Promotion et Attractivité.

1 Pôle ressources

Prospection : le pôle développement et prospection a mené un travail d'ingénierie de projets avec 567 projets d'entreprise en portefeuille à fin décembre 2024, 47 % de projets exogènes. 64 projets d'entreprises ont abouti et 1 333 emplois ont été créés ou maintenus.

Dans ce cadre-là, 1 168 rendez-vous ont été effectués dont 753 rendez-vous par les chefs de projets.

La prospection représente une partie centrale de l'activité de l'A.E.R BFC. Soutenue par plusieurs partenaires, l'Agence a de nouveau effectué plusieurs missions à dimension internationale en 2024. Grâce à ses compétences digitales et aux rencontres réalisées lors de salons ou missions ciblées, l'A.E.R dispose de moyens complets pour une prospection efficace.

Salons en France : elle a participé à 19 salons et événements en France dont 3 sur l'hydrogène, 1 sur la logistique, 1 sur l'alimentation, 2 sur le luxe, 5 sur la thématique santé, 1 sur le numérique et 1 sur l'aéronautique et 5 autres sur des thématiques diverses.

Prospection à l'étranger : elle a participé également à 13 événements à l'international (Belgique, Allemagne, Espagne, Finlande, Japon, Suisse, États-Unis).

Promotion de l'attractivité résidentielle de la région et des territoires : avec la réalisation de 10 nouvelles brochures venant compléter les 12 brochures de promotion et d'accueil.

Innovation et transition écologique : le pôle Innovation et Transition écologique de l'AER Bourgogne-Franche-Comté a renforcé, en 2024, l'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'innovation et de transformation durable. Il a animé l'écosystème régional de l'innovation à travers des événements structurants, dont « *Créer Demain* », et des dispositifs d'appui comme « *Presta'INNO* ». L'agence a également soutenu les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique et d'éco-conception, contribuant ainsi à la compétitivité et à la durabilité du tissu économique régional.

Intelligence économique et territoriale : au cours de l'année 2024, l'AER Bourgogne-Franche-Comté a renforcé son rôle d'observatoire des dynamiques économiques régionales grâce à Décidata, une plateforme en ligne réunissant plus de 600 indicateurs dédiés à l'analyse des relations entre économie, emploi et formation. L'année a été marquée par la publication de près de 700 contenus à portée régionale et territoriale.

Par ailleurs, l'Observatoire régional du foncier économique (OFER BFC) poursuit la collecte, l'analyse et la valorisation des données géographiques relatives aux sites économiques de Bourgogne-Franche-Comté, au service de l'attractivité et de la promotion économique du territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prendre acte du présent rapport d'activités 2024 de l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté.**

2026-02-12 Attribution marchés de travaux pour le remplacement de la totalité des menuiseries extérieures sur le site des Fonteneilles

Rapporteur : Daniel FRÉRY

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 05 mars 2026,

En 2013, la Communauté de communes du Sud Territoire a acquis le site industriel des Fonteneilles et le bâtiment emblématique du « Fer à Cheval » afin de mener une opération de reconversion d'une friche industrielle stratégique située à l'entrée de ville de Beaucourt.

Après la déconstruction des bâtiments annexes sans intérêt patrimonial, la CCST a engagé des travaux de sécurisation et de remise en état du bâtiment principal, comprenant notamment sa mise hors d'eau et la réhabilitation progressive de l'aile sud. Depuis 2022, cette première tranche accueille plusieurs équipements et services intercommunaux et communaux, confirmant le potentiel du site et sa capacité à recevoir des usages pérennes.

Afin de poursuivre la requalification globale du bâtiment et d'assurer une cohérence architecturale et technique de l'ensemble, la Communauté de communes souhaite aujourd'hui engager une nouvelle phase de travaux portant sur le remplacement de la totalité des menuiseries extérieures des ailes Ouest et Nord du bâtiment du Fer à Cheval.

Ce marché vise à permettre la fermeture complète du bâtiment, condition indispensable à la poursuite de sa réhabilitation et à l'accueil futur de nouvelles activités. Le remplacement des menuiseries contribuera à la sécurisation du site, à la protection durable du bâti existant ainsi qu'à la valorisation de l'image architecturale du bâtiment. Il permettra, également, d'assurer la continuité des travaux d'enveloppe du bâtiment en cohérence avec les aménagements déjà réalisés sur l'aile sud.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 06 janvier 2026 avec une date limite de réception des offres fixée au 06 février 2026. Le présent marché est alloué en deux lots distincts, chacun constituant un marché indépendant :

- Lot N°01 : Déplombage
- Lot N°02 : Menuiseries extérieures – Maçonnerie

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 5 mars 2026, après analyse des offres, a émis un avis favorable à l'attribution séparée de chacun des marchés issus de l'allotissement correspondant aux lots n°01 et n°02 aux entreprises suivantes, leurs offres étant économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres :

Pour le lot n°01 à l'entreprise PBTP & Démolition pour un montant de : 11 920,00 € HT soit 14 304,00 € TTC.

Pour le lot n°02 à l'entreprise France Fermetures, pour un montant de 607 211,00 € HT (offre de base) soit 728 653,20 € TTC

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prendre acte de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution des marchés correspondant aux lots n° 01 et n° 02 auxdites entreprises ;**
- **De valider l'attribution des marchés aux entreprises citées ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes administratifs, juridiques et financiers nécessaires à l'exécution de ces marchés.**

2026-02-13 Avenant n° 1 au marché d'études et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un marché couvert à Grandvillars

Rapporteur : Daniel FRÉRY

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 03 juillet 2025,

Vu la délibération 2025-05-10 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un marché couvert,

Vu la délibération 2026-01-05 relative au budget prévisionnel et plan de financement,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 05 mars 2026,

Pour répondre aux enjeux économiques et sociaux en matière de commerce local et de dynamisation des centres-bourgs, la Communauté de communes du Sud Territoire projette la réalisation d'un marché couvert sur la commune de Grandvillars. Ce projet consiste en la construction d'une halle de marché couverte, destinée à accueillir un marché hebdomadaire et des événements socio-culturels. La halle sera implantée à proximité immédiate de la place de la Résistance à Grandvillars, en lieu et place d'une friche urbaine de 807 m².

Dans ce contexte, un contrat d'études et de maîtrise d'œuvre a été attribué le 16 juillet 2025 au groupement conjoint Atelier HATON Architectes / PERRIN & Associés / B2EC / ALLEGRO Acoustique / EVI pour un montant de 80 200 € HT. Ce forfait de rémunération provisoire correspond au produit du taux de rémunération (10,7 %) par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage (750 000 € HT au stade Programme).

Selon les stipulations du marché, la rémunération définitive du maître d'œuvre doit être arrêtée au stade avant-projet définitif (APD) en fonction du coût prévisionnel des travaux remis par la maîtrise d'œuvre. Ainsi, sur la base de l'avant-projet définitif présenté le 08 janvier 2026 par l'équipe de maîtrise d'œuvre et des dernières évolutions du projet, l'estimation du coût prévisionnel des travaux au 05 février 2026 s'élève à 884 914 € HT.

L'évolution de l'enveloppe travaux est liée aux différentes problématiques découvertes lors de la réalisation des études hydrogéotechniques. En effet, la qualité du sol requiert la réalisation de fondations spéciales (micropieux) ainsi qu'une épaisseur de couche de forme supplémentaire. Le mur de soutènement longeant la parcelle et correspondant à la rive droite du canal du Moulin devra être repris sur environ 50 mètres linéaires. Des évolutions ont également dû être opérées sur le choix des matériaux de façade prévues initialement en bardage bois qui ne disposent pas des homologations nécessaires pour répondre à la réglementation incendie.

L'avenant n° 1 a pour objet de :

- Fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre suite à la finalisation de la mission avant-projet définitif,
- Arrêter le coût prévisionnel des travaux au stade APD sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre sur la base de l'estimation indice F du 05/02/2026 s'élevant à 884 914 € HT,

et ce, conformément à l'article 4 de l'acte d'engagement et des articles R2194-1, L2432-2 du code de la commande publique. Les honoraires des missions PRO ACT EXE DET AOR OPC sont proportionnelles à l'évolution de l'enveloppe travaux, selon le taux initial (10,7 %) appliqué à ces missions.

Ainsi, le forfait définitif de rémunération s'établit à 89 880,71 € HT.

Sur la base du coût prévisionnel des travaux arrêté au stade APD, le montant des honoraires complémentaires de maîtrise d'œuvre s'établit à + **9 680,71 € HT**. Cet avenant représente + 12,07 % du montant du marché initial.

Après présentation à la Commission d'appel d'offres, celle-ci a émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant n°1.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider le montant de la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre à 89 880,71 € HT,**
- **D'arrêter le montant de l'engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux phase APD à 884 914 € HT,**
- **D'autoriser le Vice-président à signer tous les documents relatifs à ce dossier dont notamment l'avenant n° 1.**

2026-02-14 Service gestion des déchets – Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation avant le vote du Budget Primitif 2026

Rapporteur : Bernard CERF

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant : « ..., jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ... »,

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement pour l'année 2025 est de 908 583.16 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » d'une valeur de 97 251.00 €) pour le service Gestion des Déchets, soit 811 332.16 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil de faire application de cet article à hauteur maximale de 202 833.00 €, soit 25% du montant total.

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre	Article	Objet	Montant TTC
21 – Immobilisations corporelles	2182 – Matériel de transport	Godet pour le manitou	3 000.00
21 – Immobilisations corporelles	2188 - Autres	Cuve et nettoyeur haute pression	2 500.00

21 – Immobilisations corporelles	2188 - Autres	Conteneurs pour la collecte	15 000.00
23 – Immobilisations en cours	2313 - Constructions	Démarrage des travaux de la déchetterie	10 000.00

Soit, un total de 30 500.00 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver l'engagement et la liquidation des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite de 30 500.00 euros,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

2026-02-15 Achat d'une benne à ordures ménagères

Rapporteur : Bernard CERF

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 5 mars 2026,

Pour le bon fonctionnement du service, nous avons missionné l'UGAP afin de trouver une benne avec tous ses accessoires pour assurer une partie de nos tournées de collectes des ordures ménagères, des biodéchets ainsi que du tri sélectif.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée et l'organisme nous a proposé :

BOM SEMAT X4 DELTA

La commission d'appel d'offres, réunie le 5 mars 2026, a décidé d'approuver l'achat de cette benne pour un montant de 116 527.63 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres citée ci-dessus pour un montant de 116 527.63 € HT,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ce marché.**

2026-02-16 Attribution de l'accord cadre mono-attributaire à bons de commandes pour entretien, réparation ou extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Rapporteur : Daniel FRÉRY

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 5 mars 2026,

Dans le cadre du fonctionnement de ses services publics de l'eau et de l'assainissement, la collectivité a lancé une consultation de type accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour la réalisation de travaux d'entretien, de réparation et d'extension de réseaux d'eau et d'assainissement (réseaux principaux et branchements).

Le périmètre du marché porte sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. La durée du marché public est fixée à 1 an, avec une date de démarrage au 17 avril 2026.

La collectivité s'est donné la possibilité de reconduire le marché par période de 1 an, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

En moyenne les interventions réalisées dans le cadre de l'ancien marché représentaient 235 interventions par an, tous services confondus.

S'agissant d'un marché à bons de commande, il convient de borner financièrement le marché. Ainsi deux seuils ont été fixés :

- un montant minimal annuel : 310 000 € HT.
- un montant maximal annuel : 800 000 € HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 5 mars dernier propose d'attribuer le marché au groupement Dodivers – Malnati - Colas (offre de base), l'offre du candidat étant la mieux classée à l'issue de l'analyse des offres.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'attribuer le marché au groupement Dodivers – Malnati - Colas (offre de base),**
- **d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets annexes eau potable et assainissement collectif,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ce marché public.**

2026-02-17 Convention de servitude de passage de canalisation publique d'eaux usées pour les travaux d'assainissement tranche 2 à Faverois

Rapporteur : Gilles COURGEY

La CCST va prochainement engager la tranche 2 des travaux à Faverois. Le projet est inscrit au programme pluriannuel de travaux du service assainissement et a fait l'objet de plusieurs délibérations du Conseil communautaire.

Cette tranche de travaux s'organise en cinq opérations, dont deux nécessitent des travaux en domaine privé :

- Opération ruisseau le Charmey

Il s'agit de poser une nouvelle conduite d'eaux usées dans le secteur délimité entre la rue des Prés et la rue Basse. Cette nouvelle conduite de 440 ml et de diamètre 200 mm longera le ruisseau en remplacement de la conduite existante, dont l'état génère d'importants apports d'eaux claires à la station de traitement des eaux usées.

Les principales contraintes techniques des travaux sont la multiplicité des traversées de cours d'eau et la présence de terrains gorgés d'eau.

- Opération rue Suarce-rue Basse

Une seconde conduite vétuste doit être remplacée dans le secteur rue Basse/rue de Suarce (linéaire de conduite 55 m en diamètre 300 mm).

Les parcelles privées concernées par les travaux sont inventoriées ci-après : D 232 ; D 50 ; D 211 ; D 52 ; D 242 ; D 359 ; D 360 ; D 65 ; D 74 ; D 75 ; D 76 ; D 411 ; D 412 ; D 413 ; D 34.

Afin d'autoriser la communauté de communes et ses ayants droits à réaliser les travaux en domaine privé, et d'autre part garantir l'intégrité de cette canalisation publique, il est nécessaire de mettre en place une convention de servitude de passage avec chaque propriétaire de parcelles.

Les conventions seront enregistrées au service de la publicité foncière aux frais de la CCST, les dépenses étant imputées sur le budget de l'assainissement collectif.

Le modèle de projet de convention est joint au présent rapport.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider le modèle de convention de servitude à convenir entre la CCST et les propriétaires fonciers.**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette prise de décision**

Annexe : convention de servitude de passage de canalisation publique d'assainissement

2026-02-18 Budget annexe GEMAPI – Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation avant le vote du Budget Primitif 2026

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

Le montant budgétisé des dépenses d'investissement 2025 est de 605 194.02 € TTC (déduction faite du Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur maximale de 151 298,50 € TTC, soit 25% de 418 615,62 € TTC.

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

- Chapitre 20 – « Immobilisations incorporelles », article 2031 - 14 352,00 € TTC
 - Pour permettre le paiement du prestataire géotechnique GEOTEC concernant la réalisation de sondages et d'essais géotechniques sur la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle ; ouvrage qui fait actuellement l'objet d'une étude de danger et de l'élaboration d'un dossier réglementaire pour sa régularisation en système d'endiguement.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant le vote du budget primitif 2026,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**
- **De préciser que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2026.**

2026-02-19 Avenant au marché n°2025-003 « Etude de danger régularisation de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la CAO du 20 février 2025,

Vu la délibération n°2025-02-02 du 25 février 2025 autorisant la signature du marché relatif à l'« Etude de danger et élaboration du dossier réglementaire pour la régularisation de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle en système d'endiguement »,

Vu le marché n°2025-003 notifié le 24 mars 2025 à l'entreprise GEOS Ingénieurs Conseils pour un montant de 60 385,00 €HT

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 5 mars 2026 ;

Une consultation a été lancée le 31 décembre 2024 pour un marché d'étude concernant la réalisation d'une étude hydraulique et une étude de danger sur la digue de la ZAC de l'Allaine située sur la commune de Delle ; en vue de la constitution du dossier réglementaire complet permettant son classement en système d'endiguement au titre du décret du 12 mai 2015.

Le marché de l'« Etude de danger et élaboration du dossier réglementaire pour la régularisation de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle en système d'endiguement » a été attribué à la société GEOS Ingénieurs Conseils afin de réaliser un diagnostic de l'ouvrage, une Visite Technique Approfondie (VTA), des modélisations hydrauliques et la rédaction de dossiers réglementaires.

Suite à la réunion de présentation des premiers résultats de l'étude aux services instructeurs du dossier réglementaire (DREAL) du 22 janvier 2026, des prestations complémentaires se sont avérées nécessaires en cours d'exécution, détaillées ci-après.

L'avenant n°1 a pour objet :

- L'extension du périmètre de l'étude sur le secteur Suisse pour justifier de la bonne fermeture du système d'endiguement,
- La réalisation de levés topographiques complémentaires pour mettre à jour le modèle,
- La réalisation d'une Visite Technique Approfondie (VTA) le prolongement de la digue sur le secteur Suisse (environ 150 ml) pour réaliser le diagnostic de performance de l'ouvrage de l'Etude de Danger,
- L'extension du modèle hydraulique à l'amont sur 1 km environ (jusqu'au pont de l'ancien moulin).

L'ensemble de ces adaptations ne modifient pas l'objet du marché mais nécessitent un ajustement de son montant.

L'évaluation des prestations supplémentaires est la suivante :

	€ HT	TVA 20 %	€ TTC
Total en plus-value	21 100,00 €	4 220,00 €	25 320,00 €
Total en moins-value	0,00	0,00	0,00
Total plus-value	21 100,00 €	4 220,00 €	25 320,00 €

L'incidence financière sur le montant du marché est de :

	€ HT	TVA 20 %	€ TTC
Montant marché	60 385,00 €	12 077,00 €	72 462,00 €
Montant Avenant n°1	21 100,00 €	4 220,00 €	25 320,00 €
Nouveau montant total marché :	81 485,00 €	16 297,00 €	97 782,00 €

Le nouveau montant du marché n° 2025-003 de l'« Etude de danger et élaboration du dossier réglementaire pour la régularisation de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle en système d'endiguement » après l'Avenant n°1 est arrêté à la somme de 97 782,00 €TTC soit + 35 % par rapport au montant initial du marché.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver l'avenant n°1 au marché n° 2025-003 « Etude de danger et élaboration du dossier réglementaire pour la régularisation de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle en système d'endiguement » tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 et tout actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

2026-02-20 -Attribution du marché de la « Mission de maîtrise d'œuvre partielle pour la restauration écologique de la zone humide au lieu-dit " Les Prés Marguitha " à Suarce (90). »

Rapporteur : Daniel FRÉRY

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 5 mars 2026 ;

La Communauté de communes Sud Territoire a réalisé en 2006 la construction de la ZAC dite « Les Grands Sillons ». Ce projet a engendré la destruction de 8 hectares de zones humides sur le territoire, et se doivent d'être compensés dans le cadre des mesures compensatoires imposées par la loi (Article L163-1 à L163-5 du code de l'environnement). Ces mesures visent à la restauration de zones humides ou à l'amélioration de leurs fonctionnalités sur une surface équivalente à celle ayant été supprimée.

En 2025 la CCST a fait l'acquisition d'un terrain d'1,24 ha au lieu-dit dit « Les Prés Marguitha » sur la commune de Suarce. Le site est aménagé par un étang et une partie est considérée « zone humide ». La réhabilitation de l'étang en zone humide fonctionnelle permettrait la compensation d'une partie des 8 ha détruits par la ZAC des Grands Sillons.

L'objet du marché est de réaliser une étude de restauration écologique du site en zone humide sur le lieu-dit « Les Prés Marguitha » sur la commune de Suarce (90). L'emprise de l'étude comprend plusieurs étangs et une section de la rivière la Suarcine. Cette étude vise à acquérir les connaissances relatives au fonctionnement hydraulique de ces masses d'eau et des potentialités écologiques du site. Cette étude permettra d'élaborer un programme de travaux, puis un DCE, destiné à restaurer, protéger et valoriser la zone humide ainsi que les cours d'eau. Les travaux sont envisagés en 2027.

La prestation comprend les missions suivantes :

- Phase 1 : Caractérisation et diagnostic sur la zone d'étude et propositions d'études complémentaires ;
- Phase 2 : Modélisation hydraulique du fonctionnement actuel du site ;
- Phase 3 : Préconisations d'aménagements pour les 3 scénarios (Phase AVP) ;
- Phase 4 : Modélisation hydraulique des scénarii d'aménagement de la zone d'étude ;
- Phase 5 : Elaboration du programme de travaux et réalisation des plans d'exécution du scénario retenu (Phase PRO) ;
- Phase 6 : Elaboration du dossier DCE du marché de travaux.

Le marché est passé selon une procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 9 février 2026. La date limite de retour des offres des candidats a été fixée au 26 février 2026 à 18h00.

Après présentation à la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci a décidé :

D'attribuer à la société SINBIO SCOP le marché pour un montant de 47 600,00 € H.T.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'attribution du marché à la Société SINBIO SCOP selon les conditions citées ci-dessus comme l'offre étant économiquement la plus avantageuse ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Jean-Michel TALON demande si cette étude est réalisée en concertation avec la commune.

Le Président lui répond par la négative en précisant que ce sont des ventes privées de particuliers et principalement issues de successions.

2026-02-21 Service Eau – Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du Budget Primitif 2026

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu l'article L. 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ...Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Animation agricole 2025

L'animation réalisée par la chambre d'agriculture permet d'une part d'avoir une expertise technique et d'autre part de connaître les pratiques locales et la mobilisation des agriculteurs. Elle aborde des sujets multiples et complémentaires comme les connaissances géologiques, les risques de pollutions, la limitation de transfert, les pratiques agricoles innovantes, le développement de filières...

Elle propose notamment des formations et journées techniques aux agriculteurs volontaires en lien avec ces derniers sujets.

Toutes ces actions sont essentielles à la mise en place de solutions préventives de préservation de la qualité des eaux.

Travaux AEP impasse du Chatelôt à Beaucourt

La ville de Beaucourt souhaite réaliser des travaux de voirie dans l'impasse du Chatelôt. Or la conduite d'eau potable est vétuste.

C'est pourquoi le service des Eaux souhaite remplacer cette conduite dans les meilleurs délais et permettre ainsi une rapide mise en route des travaux de voirie.

Pour ces deux opérations, il conviendrait que le Conseil communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses ci-dessous avant le vote du budget primitif 2026.

Chapitre	Article	Objet	Montant
20 – Immobilisations incorporelles	2031 – Etudes	Prestations agricoles de la Chambre d'agriculture	79 343 €
21 - Immobilisations corporelles	21531 – Réseaux d'adduction d'eau	Renouvellement conduite AEP impasse du Chatelôt	15 000€

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant le vote du budget primitif 2026,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.**

2026-02-22 Service Eau et assainissement - Convention d'étude de la fiscalité d'énergie

Rapporteur : Daniel FRÉRY

Depuis 2021, le cabinet Conseils CTR a permis d'obtenir le reversement d'une partie de la Taxe Intérieure sur la Consommation d'Electricité (TICFE) contenues dans les factures d'électricité payées par les SPIC, c'est-à-dire les services d'eau et d'assainissement.

Compte tenu de la complexité de la procédure, l'opération paraît hors de portée sans l'assistance d'un cabinet conseil. Ce dernier se rémunère en facturant l'équivalent de 35% du montant de la TICFE récupérée.

Un autre cabinet, Canuts Associés (69), se propose de faire le même travail, mais avec une commission de 15%.

La procédure ne change pas, à savoir l'établissement d'un rapport technique et financier sur l'exonération possible. Sur la base de celui-ci, les services concernés valideront ce rapport et s'engageront à rémunérer le cabinet sur la base de 15% des économies réalisées.

Les recettes obtenues en 2025 s'élevaient à 16 181€, auxquels il a fallu retrancher les honoraires de 35% soit 5 663€. Avec une commission de 15%, les honoraires facturés n'auraient alors été que de 2 427€.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider la convention nous liant avec Canuts Associés,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

2026-02-23 Centre Aquatique – création de poste d'Adjoint technique

Rapporteur : Robert NATALE

Vu le code général de la Fonction Publique

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 12 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial formulé en date du 03 mars 2026 ;

Pour le bon fonctionnement du Centre aquatique il convient de créer un poste d'agent d'entretien, relevant du cadre d'emploi des Adjointes techniques territoriales, à temps non complet à 25/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2026.

- ✓ Filière Technique
- ✓ Catégorie C
- ✓ Cadre d'emploi : Adjoint technique

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider la création et l'ouverture de :**
 - **1 poste de catégorie C relevant du cadre d'emploi des Adjointes techniques territoriaux, à temps non complet à 25/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2026.**
- **De valider la fermeture d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet à 20/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2026.**
- **D'autoriser le Président :**
 - **à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes,**
 - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

2026-02-24 Service Police Municipale Intercommunale – création d'un poste de Brigadier-Chef principal ou de Chef de service de police municipale

Rapporteur : Robert NATALE

Vu le code général de la Fonction Publique

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale

Pour le bon fonctionnement du service de Police Municipale et pour pallier la mutation de l'agent en poste, il convient de créer un poste de Chef de service de police municipale relevant du cadre d'emploi de Brigadier-chef principal ou du cadre d'emploi des Chefs de service de police municipale, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2026.

- ✓ Filière : Police
- ✓ Catégorie C ou B
- ✓ Cadre d'emploi : Brigadier-Chef principal ou Chef de service de police municipale

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider la création et l'ouverture de :**
 - **1 poste de catégorie C relevant du cadre d'emploi des Brigadier-chef principaux ou de catégorie B relevant du cadre d'emploi des Chefs de service de police municipale, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2026.**
- **D'autoriser le Président :**
 - **à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes**
 - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

2026-02-25 Ecole de musique – modifications du temps horaire/hebdomadaire pour un poste créé en CDI à temps non complet

Rapporteur : Robert NATALE

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale

Vu la délibération n° 2018-04-15 relative à la prise de compétence école de musique

Vu les délibérations créant les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecole de Musique Intercommunale (CDI) et (CDD),

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial formulé en date du 03 mars 2026 ;

Pour le bon fonctionnement de l'école de musique et pour prendre en compte une nouvelle inscription pour l'année 2025/2026, il est nécessaire de modifier le temps horaire hebdomadaire d'un poste d'assistant d'enseignement artistique créé en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps non complet.

Il convient de créer le poste suivant :

- 1 poste en CDI à temps non complet avec les fonctions d'assistant d'enseignement artistique à raison de 7.50/20^{ème}

Il convient de fermer le poste suivant :

- 1 poste en CDI à temps non complet avec les fonctions d'assistant d'enseignement artistique à raison de 6.75/20^{ème}

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider la création et l'ouverture :**
 - **D'un poste en CDI aux fonctions d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2026, à raison de 7.50/20^{ème}**
- **De valider la fermeture :**
 - **D'un poste en CDI aux fonctions d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2026, à raison de 6.75/20^{ème}**
- **D'autoriser le Président :**
 - **A affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes**
 - **A signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

2026-02-26 Restructuration du site d'Isola Composite France à Delle -Acquisition foncière

Rapporteur : Christian RAYOT

Le marché de conception-réalisation portant sur la restructuration du site d'Isola Composite inclut dans le périmètre de l'opération l'ancien bâtiment qui abritait le siège d'UDD-FIM, situé en bordure du faubourg de Belfort à Delle. Initialement, ce bâtiment avait été exclu car jugé non nécessaire, et sa conversion en logements avait été envisagée. De fait, une telle reconversion d'un

bâtiment voué à être inséré dans un site industriel n'était pas opportune, et il s'est avéré que sa réhabilitation était plus aisée, moins onéreuse et plus fonctionnelle que la réutilisation d'autres espaces du site pour accueillir les fonctions administratives et commerciales de la société.

Il importe donc d'inclure ce bâtiment et son terrain d'assiette dans l'opération, et donc de procéder à son acquisition.

La parcelle concernée est cadastrée sous le n° BK 0370, pour une surface de 6 ares 70 centiares.



Le bâtiment est d'une surface au sol de 330 m² environ, comprenant un sous-sol, trois niveaux et des combles aménageables.

Le prix de cession négocié avec Isola s'établit à 100 000 €, montant ne nécessitant pas une évaluation des Domaines et qui tient compte des règles qui ont été fixées par le Tribunal de Commerce lors de la reprise de l'entreprise.

Cette acquisition générera un loyer complémentaire, qui sera annuellement de l'ordre de 7 300€.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée BK 0370 au cadastre de la ville de Delle pour une surface de 670m² ;**
- **D'approuver le prix d'acquisition, soit 100 000 € (cent mille euros) ;**
- **De donner délégation du Président pour signer tous actes relatifs à cette acquisition, ainsi que pour accomplir l'ensemble des démarches consécutives, en particulier en matière d'assurances ;**
- **D'imputer le montant de cette acquisition au budget annexe UDD ;**
- **De prendre l'engagement d'inscrire, lors du vote du budget primitif de l'exercice 2026, les crédits nécessaires (acquisition et frais) audit budget annexe.**

2026-02-27 Approbation du principe de mise en place d'une commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux publics communautaires

Rapporteur : Christian RAYOT

1/ Contexte et enjeux

La Communauté de communes a réalisé un vaste chantier de travaux publics d'eau potable et d'assainissement dans la commune de Grandvillars :

- rue du Lieutenant Rusconi/RD19, du rond-point des Forgerons jusqu'à la rue de la Première Armée ;
- rue de la Première Armée/RD36, de la rue des Fossés jusqu'à la ruelle de l'Allaine.

Réalisés entre novembre 2024 et mai 2025, ces travaux ont entraîné des perturbations temporaires affectant certaines activités économiques situées à proximité du chantier.

Plusieurs professionnels ont fait état de difficultés économiques qu'ils estiment en lien avec ce chantier.

2/ Rappel du cadre juridique applicable

En application des principes constants dégagés par la jurisprudence administrative, notamment celle du Conseil d'Etat, les tiers à un ouvrage public peuvent obtenir réparation des préjudices résultant de travaux publics lorsque ces préjudices présentent un caractère **direct et certain, anormal et spécial**.

Cette responsabilité est engagée même en l'absence de faute de la collectivité.

Il est rappelé que :

- le préjudice ne peut résulter de simples gênes normales de chantier,
- la perte de chiffre d'affaires doit être objectivée,
- un lien de causalité direct avec les travaux doit être établi,
- les préjudices concurrentiels ou purement conjoncturels ne sont pas indemnisables.

En outre, les créances sur les collectivités territoriales sont soumises à la prescription quadriennale. Les demandes indemnitaires ne peuvent donc porter que sur des préjudices non prescrits.

3/ Opportunité d'un dispositif amiable

Le traitement des demandes indemnitaires par la voie contentieuse présente des délais importants et une insécurité juridique et financière.

Dans un souci :

- de bonne administration,
- de maîtrise du risque contentieux,
- de transparence,
- et d'égalité de traitement des demandeurs,

il apparaît opportun de prévoir un cadre d'instruction amiable des éventuelles demandes.

À cette fin, il est proposé d'approuver le principe de la création d'une commission d'indemnisation amiable, chargée d'émettre un avis sur les demandes qui lui seraient soumises.

A ce stade, il s'agit d'approuver - sur le principe - la mise en place d'une Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques du fait des travaux et d'en fixer sa composition.

Le règlement intérieur de la Commission d'indemnisation amiable sera fixé lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

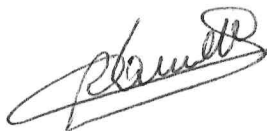
- **D'approuver le principe de la mise en place d'une commission d'indemnisation amiable destinée à examiner les demandes de réparation des préjudices économiques susceptibles de résulter du chantier réalisé à Grandvillars ;**
- **De préciser que cette approbation de principe ne vaut ni reconnaissance de responsabilité, ni création d'un droit à indemnisation ;**
- **De charger le Président de soumettre ultérieurement au Conseil communautaire un projet de règlement fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de ladite commission.**

Le Président prend la parole pour remercier l'ensemble des membres du Conseil communautaire ainsi que les agents de la CCST pour leur collaboration, leur investissement pour le travail accompli au cours du mandat écoulé, mais aussi pour leur état d'esprit et leurs qualités humaines.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 40.

Le secrétaire de séance,

Roland DAMOTTE



Le Président,

Christian RAYOT

